1

中心《通讯》 COURRIER du CENTRE

Activités du Centre jusqu'au 30 juin 2014 截止至2014年6月30日中心所开展的工作

SOMMAIRE

目 录

Analyse des statistiques des activités du notariat 2013	02	2013年全国公证工作统计数据分析报告 告
Les notaires au côté de l'État et au service de tous (I) — Extraits du rapport annuel 2013	26	为国家和全民服务的公证人(上) ——2013年度法国公证工作报告 (摘录)
Règlement de la Cour populaire suprême concernant le jugement des affaires civiles ayant trait aux activités notariales	48	最高人民法院关于审理涉及公证活动 相关民事案件的若干规定
Le notaire ne doit pas être le défendant dans une procédure en responsabilité délictuelle	52	公证员不能作为公证侵权诉讼被告
La responsabilité du notaire en France	58	法国公证人的责任
Vie professionnelle, famille, place au contrat — Préface du rapport de l'équipe du 110e Congrès des notaires	65	工作和家庭,合同的地位 ——第110届法国公证人年会课题组报告 文集序言
Réflexions sur le système notarial italien et français	70	意大利与法国公证制度的思考
Brèves	76	短讯



2013年全国公证工作统计数据分析 报告

司法部律师公证工作指导司

2013 年,全国公证工作以党的十八大精神为指引,以促进社会公平正义、增进人民群众福祉为出发点和落脚点,积极推进公证工作服务、建设和改革,公证队伍建设成效显著,公证服务能力显著增强,公证管理工作得到加强,实现了公证事业持续健康发展。

一、概述

2013 年,全国共有公证机构 2991 家、公证员 12725 人、其他从业人员 16314 人,全年共办理各类公证事项 1258.9 万件。

表 1: 2013 年全国公证工作总体情况表

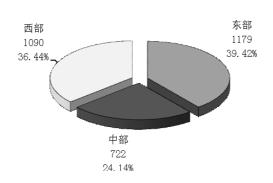
项目 年份	办证总量 (件)	公证机构(家)	公证员(人)	其他公证 从业人员 (人)
2013 年	12, 589, 242	2, 991	12, 725	16314
2012 年	11, 207, 529	3, 007	12, 424	14194
年度变化	+12.3%	-0.5%	+2.4%	+14.9%

二、公证机构情况

(一)地区分布情况。截至 2013 年底,全国公证机构总数 2991 家。其中,东部十三省

(市) 1 1179 家,占 39.42%; 中部六省 2 722 家,占 24.14%; 西部十二省 3 (区) 1090 家,占 36.44%。机构数量位居全国前五的省份依次为四川 (207 家)、河南 (178 家)、河北 (175 家)、山东 (158 家)、黑龙江 (149 家)。

图1:全国公证机构分布情况图



(二)与 2012年比较分析。全国公证机构总数减少 16 家。其中,中部地区公证机构数量保持不变,东部地区减少 2 家,西部地区减少 14 家。机构数量减少的原因,一是地区行政区划调整,如江苏;二是机构设置调整,如内蒙古;三是未能保持法定设立条件而暂停执业,如青海。

表 2: 2013 年全国公证机构数量及分布情况表

项目 年份	全国(家)	东部 (家)	中部(家)	西部 (家)
2013 年	2991	1179	722	1090
2012 年	3007	1181	723	1104
年度变化	-16	-2		-14

(三)体制情况。2013年,在全国2991家公证机构中,事业体制1781家,占59.5%;行政体制1164家,占38.9%;合作制19家,占0.6%;其他体制27家,占1%。

¹东部地区省(市)包括:京、津、冀、沪、苏、浙、闽、鲁、粤、海、辽、吉、黑。

²中部地区省(市)包括:晋、皖、赣、豫、鄂、湘。

³西部地区省(市)包括:蒙、桂、渝、川、贵、云、藏、陕、甘、青、宁、新。



事业体制公证机构中,实行全额拨款的 694 家,占 38.9%;差额补助的 217 家,占 12.2%; 自收自支的 870 家,占 48.9%。

合作制及其他 46 差额补助 1164 38.9% 事业 1781 59.50% 自收自支 870 694

图2:全国公证机构体制情况图

三、公证队伍情况

- (一)公证员队伍情况。截至 2013 年底,全国共有公证员 12725 人,同比增加 301 人,增长 2.4%。公证员数量位居全国前五的省份依次为山东(1011 人)四川(797 人)河北(734 人)广东(733 人)河南(691 人)
- (二)其他从业人员情况。截至 2013 年底,共有其他从业人员 16314 人,同比新增 2120 人,增长 14.9%,其中公证员助理 9121 人,同比增加 1471 人,增长 19.2%,行政人员和其他人员数量也有不同程度的增长。

12424 公证员 12725 7650 ■2012年 公证员助理 9121 ■2013年 3358 行政人员 3477 3186 其他人员 3716 0 2000 4000 6000 8000 10000 12000 14000

图3:全国公证队伍情况图

(三)公证员学历构成情况。2013年,全国公证员中本科以上学历的 10592人,占83.24%,其中博士 7人、硕士 789人、本科及双学士 9796人;大专学历的 1926人,占15.14%;高中及以下学历的 207人,占1.62%。

图4:全国公证员学历构成情况图

(四)公证员性别构成情况。2013年,全国公证员中女公证员共 5309人,占公证员总人数的 41.72%。

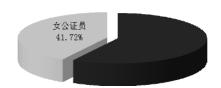


图5:全国公证员性别构成情况图

(五)公证员受奖惩情况。2013年,全国共有950名公证员受表彰;19人受处罚,其中2人被吊销公证员执业证。

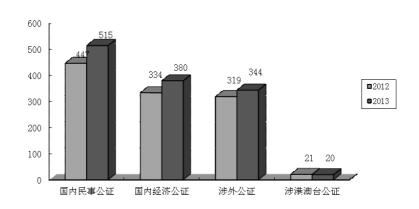
四、公证业务情况

(一)总体情况。2013 年,全国公证办证总量达 12589242 件,同比增长 1381713 件、增幅 12.33%;国内公证约 895 万件,增长 14.6%。其中国内民事类公证约 515 万件,同比



增长 15.2%; 国内经济类公证约 380 万件 同比增长 13.8%。涉外公证约 344 万件 增长 7.9%。 涉港澳台公证约 20 万件,下降 4.8%。

图6:全国公证业务情况图



国内民事公证:业务快速发展,办证量大幅提升。广东、四川、江苏、辽宁、浙江位居全国前五,办证量之和约226万件,占国内民事办证总量43.9%;四川、广东、上海、北京、辽宁五省(市)同比增幅较大,办证量平均增长8.4万件;山东、河南、江苏等9省(区)办证量同比有不同程度的下降。

国内经济公证:业务发展稳中有进,办证总量较快增长。四川、浙江、内蒙古、河南、新疆位居全国前五,办证量之和约 151 万件,占国内经济办证总量 39.8%;浙江、内蒙古、云南、山东、江苏五省(区)同比增幅较大,办证量平均增长 7.5 万件;湖北、江西、广东等 7 个省的办证量同比有所下降。

涉外公证:充分满足社会需求 办证总量持续增长 2013年业务总量达3444422件。北京、广东、上海、江苏、浙江位居全国前五,办证量之和约153万件,占涉外办证总量44.5%;北京、吉林、黑龙江、江苏、广东五省(市)同比增幅较大,办证量平均增长4.2万件;辽宁、广西、江西等7个省(区、市)的办证量有不同程度的下降。

涉台、港、澳公证:业务发展平稳,办证总量略有下降。广东、福建、上海、江苏、湖南位居全国前五,办证量之和 120339 件,占涉台港澳办证总量 61.6%;北京、黑龙江、四川、江苏、浙江五省(市)同比增幅较大,办证量平均增长 1416 件;广东、福建、广西等 11 个省(区、市)的办证量均有不同程度的下降。

表 3: 2013 年全国公证业务量分类排名表

排	业务总量国内		国内	国内民事公证 国内		经济公证 涉		小公证	涉台港澳公证	
名	省份	数量	省份	数量	省份	数量	省份	数量	省份	数量
1	广东	1411234	广东	759520	四川	365454	北京	420584	广东	51966
2	四川	1044415	四川	581169	浙江	323179	广东	415681	福建	32349
3	浙江	828896	江苏	330691	内蒙	308185	上海	261484	上海	13309
4	北京	808974	辽宁	308706	河南	265591	江苏	214405	江苏	11851
5	辽宁	770346	浙江	283244	新疆	251954	浙江	214091	湖南	10864

(二)业务量比较分析。2013年排名前十位的公证事项有:合同(协议)、委托书、文本相符、继承、赋予执行效力、声明、签名(印鉴)、有无违法犯罪记录、亲属关系、现场监督。其中,赋予执行效力、现场监督公证近年来首次进入前十。与 2012年相比,上述业务类型在公证办证总量中所占比重有所增加。

表 4: 2013 年全国公证业务量分类排名表

项目 排名	公证事项	2013年(件)	2012年(件)	同比
1	合同(协议)	2, 533, 382	2, 657, 953	-4. 7%
2	委托书	2, 002, 520	1, 586, 650	26. 2%
3	文本相符	974, 709	885, 418	10. 1%
4	继承	793, 725	670, 413	18. 4%
5	赋予执行效力	695, 887	139, 354	399. 4%
6	声明	660, 910	563, 795	17. 2%
7	签名(印鉴)	537, 400	372, 106	44. 4%



8	有无违法犯罪记录	443, 478	417, 209	6.3%
9	亲属关系	442, 929	452, 818	-2.2%
10	现场监督	254, 324	207, 833	22.4%
合计		9, 339, 264	7, 953, 549	
占比		74. 2%	71%	

(三)业务类型比较分析。在国内公证业务中,单方法律行为、合同(协议)继承、赋予执行效力和签名(印鉴)公证业务位列前五,占国内公证办证总量的81%。其中,在合同(协议)类公证中,借款、买卖、赠与、担保和委托合同(协议)公证位列前五,占合同(协议)类办证总量的66%;在单方法律行为类公证中,委托、声明、赠与、遗嘱公证位列前三,占单方法律行为类办证总量的95%。

图7:国内公证业务分类比较情况图

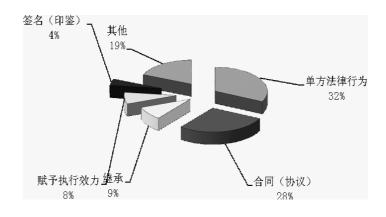


图 8:合同(协议)类公证业务前五位占比情况图

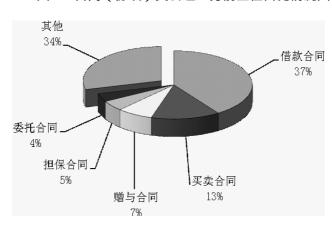
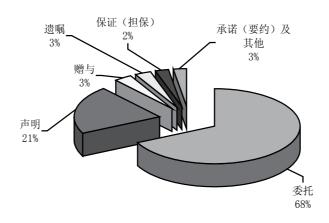
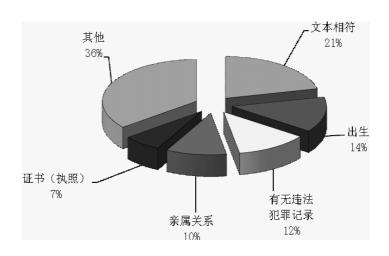


图9:单方法律行为类公证业务排名占比情况图



涉外公证业务中,文本相符、出生、有无违法犯罪记录、亲属关系、证书(执照)公证业务位列前五,占涉外业务总量的64%。2013年,其他单方法律行为、证书(执照)涉外公证业务大幅增长,业务总量分别增长4.3倍和2.7倍;继承、遗嘱涉外公证业务大幅缩减,业务总量分别减少95%和84%。

图 10: 涉外公证业务排名占比情况图

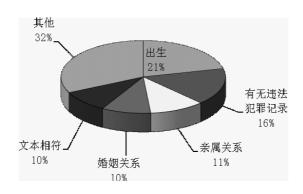


涉港澳公证中,出生、有无违法犯罪记录、亲属关系、婚姻状况、文本相符公证业务位列前五,占涉港澳业务总量的 68%。证书(执照)组织资格公证增幅显著,分别增长 2.3



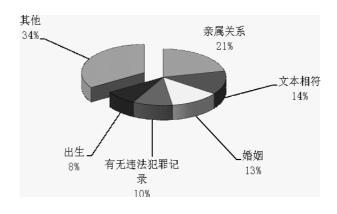
倍和 2.1 倍;继承、公司章程公证明显减少,降幅分别为 59% 和 52%。

图 11:涉港澳公证业务排名占比情况图



涉台公证中,亲属关系、文本相符、婚姻状况、有无违法犯罪记录、出生公证业务排名前五位,占涉台业务总量的66%。其他有法律意义事实、公司章程公证增幅显著,分别增长2.6倍和1.3倍;继承、经历、遗嘱公证明显减少,降幅分别为71%、61%和59%。

图 12: 涉台公证业务排名占比情况图



涉台副本寄送方面,延续逐年递减趋势。2013年共向海基会寄送副本 99281件,比 2012年减少 10169件,降幅 9.3%;其中,亲属关系、婚姻、出生、定居和病历公证书副本位居前五,占向海基会寄送副本总量的 51%。海基会寄来副本 51923件,比 2012年增加 7459件,增幅 16.8%;其中,婚姻、委托、亲属关系、收养、财产权利公证书副本位居前五,占海基会寄来副本总量的 67%。

图 13:涉台副本寄送情况图

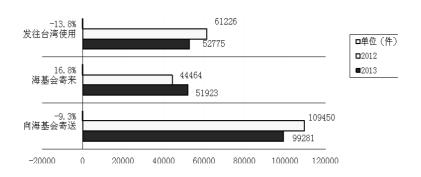


图 14:向海基会寄送副本类型占比情况图

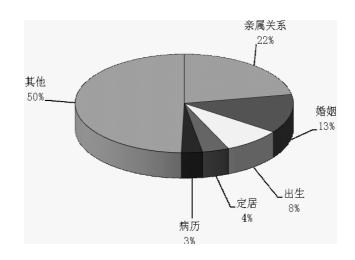
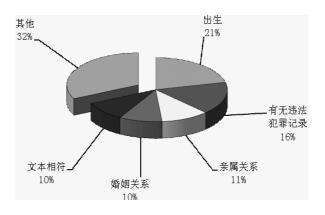


图 15:海基会寄来副本类型占比情况图



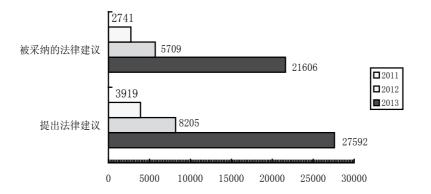


(四)从事公益性服务和其他事务情况。2013 年,全国公证机构向社会提供公益性服务 共 522320 件,同比增幅逾 95%;向有关部门提出法律建议 27592 条,21606 条被采纳,采 纳率近 78%;制止不法活动 11400 件。

表 5: 2013 年全国公证行业从事公益性服务数据表

序号	项目	数量(件)	比例 (%)
1	参与救灾减灾	3660	0.7%
2	残疾人公益服务	20994	4.0%
3	老年人公益服务	97908	18. 7%
4	弱势群体公益服务	79768	15. 3%
5	政府性公益服务	278084	53. 3%
6	其他	41937	8%
7	合计	522320	

图 16:其他事务办理情况对比图



五、综合分析

2013年,在各级司法行政机关、各地公证协会和广大公证员的共同努力下,公证事业实现持续健康发展,全国公证工作服务、建设和改革取得显著成效。机构建设方面,加快改革完善公证机构体制步伐,合理规划机构设置和地区分布,全国行政体制公证机构共减少71家,事业体制公证机构增加38家。队伍建设方面,公证队伍不断壮大,公证员同比增长2.4%,公证人员同比增长14.9%;公证员学历层次显著提高,本科以上学历达83.33%,其中硕士和博士人数已达796人;专业化能力不断增强,近90%的公证员具有法学专业教育背景。业务发展方面,经济发展带来了公证业务,特别是国内业务的快速增长,国内公证业务同比增长14.6%,其中国内民事类公证办证量增幅达15.2%。公益服务方面,2013年公证行业更加关注在公益服务中彰显公证独特的职能优势,全年为社会提供公益服务52万余件,是2012年公益服务总量的近1倍,其中为老年人、弱势群体和政府提供的公益服务近46万件,同比增长1.2倍。

出自:《中国公证》2014年第5期



Analyse des statistiques des activités du notariat 2013

Direction générale des professions juridiques du Ministère de la Justice

En 2013, inspiré par l'esprit du 18ème Congrès national du Parti communiste, le notariat chinois, ayant pour mission de promouvoir la justice sociale et d'assurer un service notarial au bénéfice des citoyens, a mené à bien des réformes constructives relatives aux activités notariales ; il a obtenu des résultats remarquables dans la formation des équipes notariales, dans l'intensification des compétences professionnelles et dans le renforcement de la gestion de la profession, ce qui lui a permis une croissance saine et constante .

I- Aperçu

En 2013, on compte 2 991 offices notariaux répartis sur l'ensemble du territoire national, avec 12 725 notaires entourés de 16 314 collaborateurs. 12,589 millions d'actes notariés ont été établis durant toute l'année.

Tableau 1 : Aperçu des activités notariales en Chine 2013

année	Actes notariés	Offices notariaux	Notaires	Collaborateurs
2013	12 589 242	2 991	12 725	16 314
2012	11 207 529	3 007	12 424	14 194
Variation annuelle	+12,3%	-0,5%	+2,4%	+14,9%

II- Situation des établissements notariaux

A- Répartition sur le territoire.

Jusqu'à la fin de l'année 2013, le nombre total des établissements notariaux en Chine s'élève à 2 991, dont 1 179 installés dans les 13 provinces/municipalité de l'est du pays¹, soit 39,42% de la totalité ; 722 dans les 6 provinces

¹ Beijing, Tianjin, Hebei, Shanghai, Jiangsu, Zhejiang, Fujian, Shandong, Guangdong, Hainan, Liaoning, Jilin, Heilongjiang

² Shanxi, Anhui, Jiangxi, Henan, Hubei, Hunan.

³ Monglie intérieur, Guangxi, Chongqing, Sichuan, Guizhou, Yunan, Tibet, Shaanxi, Gansu, Qinghai, Ningxia, Xinjiang.

du centre du pays², soit 24,14%; 1090 dans les 12 provinces/municipalité de l'ouest du pays³, correspondant à 36,44% de tous les offices. Les 5 provinces comptant le plus d'offices notariaux sont le Sichuan (207), le Henan (178), le Hebei (175), le Shandong (158) et le Heilongjiang (149).

A l'ouest du pays 1179 1090 36,44%

Au centre du pays 722 24,14%

Image 1 : Répartition des offices notariaux en Chine

B- Comparaison avec l'année 2012 et analyse.

Le nombre d'offices notariaux en Chine a diminué de 16 sur une année. Le nombre d'offices situés au centre du pays reste inchangé, alors que 2 ont disparu à l'est du pays et 14 à l'ouest. Trois raisons expliquent cette diminution : le changement de la délimitation territoriale de la collectivité locale - c'est le cas au Jiangsu ; la réorganisation de la répartition des offices : la Mongolie intérieur en est un exemple ; et la suspension de l'exercice des activités à défaut d'accomplir les conditions légales pour l'existence d'un office notarial : c'est le cas au Qinghai.

Année	Sur l'ensemble du territoire	À l'est du pays	Au centre du pays	A l'ouest du pays
2013	2991	1179	722	1090
2012	3007	1181	723	1104
Variation annuelle	-16	-2		-14

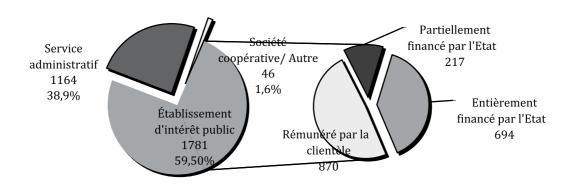
Tableau 2 : Nombre et répartition des offices notariaux en Chine en 2013

C- Statuts juridiques des offices notariaux.

Parmi les 2 991 offices en 2013, 1 781 sont classés dans la catégorie des établissements d'intérêt public, soit 59,5% de la totalité ; 1 164 offices demeurent des services administratifs, soit 38,9% ; 19 ont pris la forme de société coopérative, soit 0,6% et 27 offices ont un statut autre, soit 1%. Parmi les 1781 établissements d'intérêt public, 694 sont entièrement financés par l'État, soit 38,9 % de la totalité, 217 le sont partiellement, soit 12.2% et 870 sont rémunérés par leur clientèle, soit 48,9%.



Image 2: Statuts juridiques des offices notariaux



III- Les équipes notariales

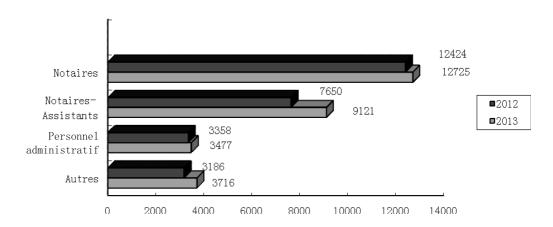
A- Les notaires

À la fin de l'année 2013, la Chine compte 12 725 notaires, soit 301 de plus qu'en 2012, soit une hausse de 2.4%. Les 5 provinces qui ont enregistré les notaires les plus nombreux sont le Shandong (1 011 notaires), le Sichuan (797 notaires), le Hebei (734 notaires), le Guangdong (733 notaires) et le Henan (691 notaires).

B- Les collaborateurs

A la fin de l'année 2013, le nombre des collaborateurs s'élève à 16 314, soit 2 120 en plus, ce qui correspond à une hausse de 14,9% par rapport à 2012. Parmi les collaborateurs, 9 121 sont notaires assistants, dont 1 471 sont devenus assistants en 2013, soit une hausse de 19,2%. Une augmentation a été également observée chez les autres collaborateurs.

Image 3 : Situation des équipes notariales



C- Niveau de formation des notaires

En 2013, 10 592 notaires, soit 83,24 %, sont titulaires d'un diplôme de Licence (Bac +4) ou d'un diplôme supérieur ; parmi eux, on compte 7 titulaires d'un Doctorat, 789 Mastère et 9 796 Licence. Par ailleurs, 1 926 notaires ont un niveau universitaire de Bac +3, représentant 15,14 % sur le total. 207 notaires ont un baccalauréat ou un diplôme au niveau inférieur , soit 1,62% de toute l'équipe des notaires.

Baccalauréat et
inférieur
207
Mastère
796
6,26%

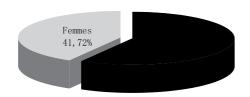
Bac+4
9796
76,98%

Image 4: Niveau de formation des notaires

D- Répartition des notaires par genre

En 2013, 5309 notaires sont des femmes, soit 41,72% de la totalité.

Image 5 : Répartition des notaires par genre en Chine



E- Récompenses et sanctions

950 notaires se sont vus décerner des récompenses et 19 ont subi des sanctions disciplinaires, dont 2 destitutions.

IV- Sur les activités notariales

A- Situation générale



En 2013, 12 589 242 actes notariés ont été établis, soit 1 381 713 actes en plus que l'année précédente, réalisant une hausse de 12,33%. Parmi tous ces actes, 8,95 millions sont établis pour des affaires en droit interne (+14,6% par rapport à 2012), dont 5,15 millions en matière civile (+15,2%) et 3,8 millions en matière commerciale (+13,8%). Le nombre d'actes comportant un élément d'extranéité s'élève à 3,44 millions (+7,9%). Près de 200 000 actes sont relatifs aux affaires liées à Hongkong, Taiwan et Macao (-4,8%).

500 - 447 400 - 334 380 319 344 300 - 2012 200 - 2013

Actes ayant

trait à

domestiques l'étranger Hongkong, Macao

Actes ayant

trait à

et Taiwan

Actes civils

Actes

domestiques commerciaux

Image 6 : Les activités notariales en Chine

Les actes civils relevant du droit interne ont connu une croissance rapide. Les cinq provinces - Guangdong, Sichuan, Jiangsu, Liaoning et Zhejiang, se placent aux cinq premiers rangs en termes de quantité d'actes établis (2,26 millions, soit 43,9% de la totalité des actes civils domestiques). Les hausses les plus marquées sur un an ont été observées dans les cinq provinces/municipalités que sont le Sichuan, le Guangdong, Shanghai, Pékin et le Liaoning, où une moyenne de 84 000 actes ont été traités en plus par rapport à 2012. Par contre, des diminutions ont été enregistrées dans neuf provinces / régions, telle que Shandong, Henan et Jiangsu.

Les actes commerciaux relevant du droit interne ont connu une croissance stable. Les cinq provinces / régions – le Sichuan, le Zhejiang, la Mongolie intérieure, le Henan et le Xinjiang se placent aux cinq premiers rangs du nombre des actes établis (1,51 millions, soit 39,8% de la totalité des actes commerciaux domestiques). Cinq provinces/ régions ont fait état des hausses les plus rapides : le Zhejiang, la Mongolie intérieure, le Yunnan, le Shandong et le Jiangsu, où une moyenne de 75 000 actes ont été traités en plus par rapport à 2012. Par contre, sept provinces, telle que le Hubei, le Jiangxi et le Guangdong ont connu des baisses.

Le nombre des actes notariés comportant un élément d'extranéité continue à croître en 2013 (3 444 422 actes sur un an) et répond parfaitement aux besoins de la société. Les cinq premières provinces enregistrant le nombre d'actes les plus élevés sont Pékin, le Guangdong, Shanghai, le Jiangsu et le Zhejiang, qui ont traité au total 1,53 millions actes, soit 44,5% de la totalité des actes établis en Chine en 2013. Cinq provinces/municipalité (Beijing, Jilin, Heilongjiang, Jiangsu et Guangdong) ont fait état d'une croissance rapide, réalisant une augmentation de 42 000 actes en moyenne sur un an. Cependant, le nombre des actes dans sept provinces/ régions/municipalité (Liaoning, Guangxi, Jiangxi, etc.) a légèrement reculé.

Le nombre des actes ayant trait à Hongkong, Macao et Taiwan a connu une légère baisse. 120 339 actes de ce type ont été établis dans les cinq provinces/municipalité suivantes : Guangdong, Fujian, Shanghai, Jiangsu et Hunan, qui occupent les cinq premiers rangs en réalisant 61,6% de la totalité. Celles qui ont fait état des hausses les plus marquées sont la municipalité de Pékin, la province du Heilongjiang, du Sichuan, du Jiangsu et

du Zhejiang, avec une augmentation moyenne de 1416 actes par rapport à l'année précédente. Or, 11 provinces /régions autonomes /municipalités ont connu des baisses, légères ou même brutales.

Tableau 3 : Classement quantitatif d'actes notariés en Chine 2013

rang		des actes tariés		ls en droit erne	Actes commerciaux en Actes comportant un droit interne élément d'extranéité Taiwan		•		, Macao et	
	Province	Nombre	Province	Nombre	Province	Nombre	Province	Nombre	Province	Nombre
1	Guangdo ng	1411234	Guangdo ng	759520	Sichuan	365454	Pékin	420584	Guangdo ng	51966
2	Sichuan	1044415	Sichuan	581169	Zhejiang	323179	Guangdo ng	415681	Fujian	32349
3	Zhejiang	828896	Jiangsu	330691	Mongolie intérieure	308185	Shanghai	261484	Shanghai	13309
4	Pékin	808974	Liaoning	308706	Henan	265591	Jiangsu	214405	Jiangsu	11851
5	Liaoning	770346	Zhejiang	283244	Xinjiang	251954	Zhejiang	214091	Hunan	10864

B- Comparaison des nombres des actes notariés et analyses.

En 2013, les dix actes que les notaires chinois traitent le plus souvent sont : contrat/convention, procuration, conformité de la copie avec l'original, succession, attribution de la force exécutoire, déclaration, certification d'une signature/de l'empreinte d'un cachet, extrait de casier judiciaire, lien de parenté et procès-verbaux de constatation. Pour la première fois, les actes attribuant la force exécutoire à un instrument de créance et les actes de procès-verbaux de constatation entrent dans les premiers rangs. Le pourcentage du nombre de ces dix types d'actes augmente légèrement par rapport à 2012.

Tableau 4 : Classement quantitatif des types d'actes notariés en 2013

	Type d'actes notariés	Nombre des actes en 2013	Nombre des actes en 2012	Variation
1	Contrat/convention	2 533 382	2 657 953	-4, 7%
2	Procuration	2 002 520	1 586 650	26, 2%
3	Conformité de la copie à l'original	974 709	885 418	10, 1%
4	Succession	793 725	670 413	18, 4%

5	Délivrance d'une copie exécutoire	695 887	139 354	399, 4%
6	Déclaration	660 910	563 795	17, 2%
7	Signature / empreinte d'un cachet	537 400	372 106	44, 4%
8	Extrait de casier judiciaire	443 478	417 209	6, 3%
9	Lien de parenté	442 929	452 818	-2, 2%
10	Procès-verbaux de constatation	254 324	207 833	22,4%
Total		9 339 264	7 953 549	
Pourcentage sur total		74,2%	71%	

C- Comparaison des types d'actes notariés et analyses.

Parmi les actes domestiques, les 5 premiers types d'actes notariés - acte juridique unilatéral, contrat/convention, succession, acte attribuant la force exécutoire et conformité d'une copie à son original, représentent 81% du total des actes domestiques. Pour ce qui est des contrats/conventions, les prêts, ventes, donations, sûretés et procurations sont les 5 premiers types de contrats/conventions, représentant 66% du total. Concernant les actes juridiques unilatéraux passés par un notaire, les trois premiers types d'actes sont des délégations de pouvoir, des déclarations, des acceptations de donation et des testaments totalisant 95%.

Image 7 : Comparaison des classifications des actes domestiques notariés

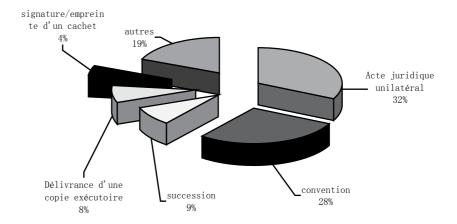


Image 8 : pourcentages des cinq premiers types de contrats/conventions notariés

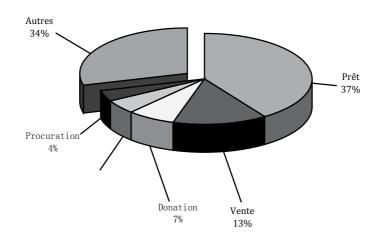
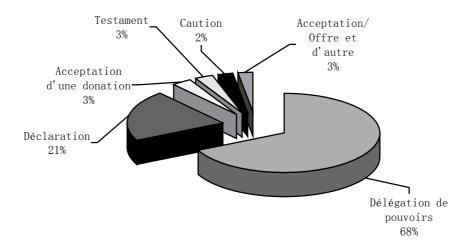


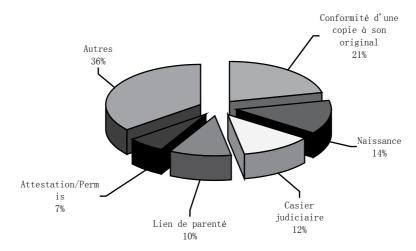
Image 9 : classement en pourcentage des actes juridiques unilatéraux notariés



S'agissant des actes comportant un élément d'extranéité, les cinq premiers types d'actes sont : la conformité d' une copie à son original, l'extrait de naissance, l'extrait de casier judiciaire, le lien de parenté et la certification des attestations/permis, dont le nombre est de 61% sur la totalité des actes liés à l'étranger. L'année 2013 a marqué une forte hausse des autres actes unilatéraux et de la certification des attestations / permis destinés à l'étranger, qui ont augmenté respectivement de 4,3 fois et 2.7 fois. Par contre, les successions et les testaments ont subi une baisse brutale, avec une diminution respective de 95% et de 84%.

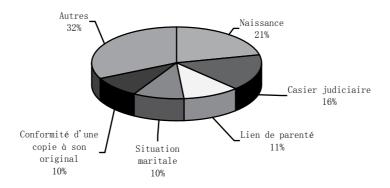


Image 10 : classement en pourcentage des actes comportant un élément d'extranéité



Parmi les actes ayant trait à Hongkong et Macao, 68% sont des extraits de naissance, extraits de casier judiciaire, liens de parenté, situation maritale et conformité d'une copie à son original. La certification sur les attestations/ permis et celle sur le statut juridique d'un organisme a bondi de 2,3 fois et 2,1 fois respectivement. Mais les actes liés aux successions et à la certification des statuts d'entreprise ont beaucoup reculé, avec une baisse de 59% et de 52%.

Image 11 : classement en pourcentage des actes ayant trait à Hongkong et Macao



Quant aux actes ayant trait à Taiwan, les cinq premiers types concernent la certification sur le lien de parenté, la conformité d'une copie à son original, la situation maritale, l'extrait de casier judiciaire et de naissance, représentant 66% sur la totalité. Les hausses les plus marquées ont été enregistrées en matière d'actes certifiant d'autres faits juridiques (+260%) et les statuts d'entreprise (+130%). Par contre, les successions (-71%), la certification des CV (-61%) et les testaments (-59%) ont beaucoup reculé.

14%

Situation maritale

13%

Autres 34% de parenté copie à son

Image 12 : classement en pourcentage des actes ayant trait à Taiwan

Conformité d'une original

Naissance

8%

Casier

Le nombre des copies d'actes notariés destinés à Taiwan recule consécutivement. 99 281 copies ont été envoyées à Straits Exchange Foundation (SEF) à Taiwan en 2013, soit 10 169 en moins qu'en 2012 avec un taux de baisse de 9,3%. 51% de ces actes sont relatifs au lien de parenté, la situation maritale, la naissance, l'installation dans un autre pays/région et le dossier médical. 51923 copies ont été envoyées en Chine continentale par le SEF, soit 7459 actes de plus qu'en 2012 et le taux d'augmentation s'affiche à 16,8%. Parmi ces actes, cinq types qu'on reçoit le plus sont relatifs à la situation maritale, à la procuration, au lien de parenté, à l'adoption et au droit de propriété, soit 67%.

judiciaire 10%

Image 13: envoi des copies ayant trait à Taiwan

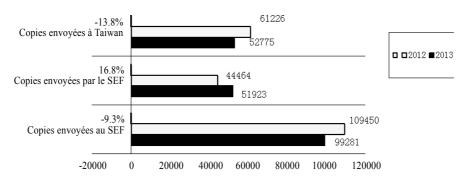


Image 14 : classement en pourcentage des copies envoyées au SEF

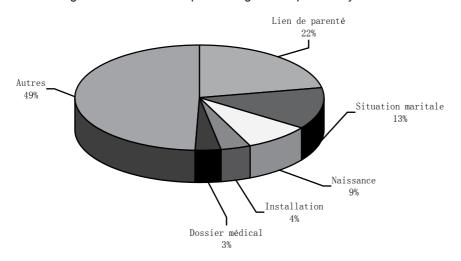
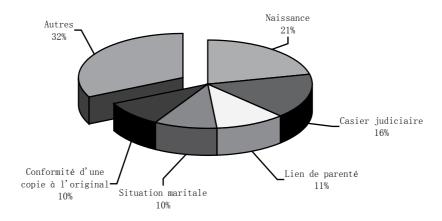




Image 15 : classement en pourcentage des copies envoyées par le SEF



D- Missions bénévoles et autres activités

En 2013, les établissements notariaux en Chine ont accompli 522 320 missions bénévoles, soit une augmentation de 95% sur une année ; 27 592 avis juridiques ont été proposés dont 21 606 adoptés par les organismes concernés, soit un taux d'adoption de 78% ; en outre, 11 400 infractions ont été prévenues par les notaires chinois.

Tableau 5 : missions bénévoles en 2013

	Mission	Nombre	%
1	Secours et protection des sinistrés	3 660	0,7%
2	Bénévolat en faveur des personnes handicapées	20 994	4,0%
3	Bénévolat en faveur des personnes âgées	97 908	18,7%
4	Bénévolat en faveur des vulnérables	79 768	15,3%
5	Bénévolat organisé pour des services administratifs	278 084	53,3%
6	Autres	41 937	8%
7	Total	522 320	

2741 Avis juridiques 5709 adoptés 21606 **□** 2011 3919 ■ 2012 **2**013 Avis juridiques 8205 proposés 27592 0 5000 10000 15000 20000 25000 30000

Image 16 : Comparaison des autres activités

V- Analyses de synthèse

Grâce aux efforts conjoints des administrations juridiques, des associations du notariat et de toute l'équipe notariale, le notariat chinois a connu un développement constant en 2013 et a obtenu des résultats efficaces dans le renforcement et la réforme des activités notariales. En ce qui concerne le statut des établissements notariaux, nous avons accéléré le rythme des réformes et réalisé un maillage territorial plus rationnel. Les offices notariaux dotés d'un statut de service administratifs ont été réduits de 71 établissements ; par contre, les offices d'intérêt public ont augmenté de 38 sur une année. Quant à l'équipe notariale, elle ne cesse de s'élargir : le nombre de notaires a augmenté de 2,4% sur un an, celui des collaborateurs de 14,9%. Le niveau de formation des notaires a connu une progression remarquable : la proportion de notaires titulaires d'un diplôme de licence ou d'un diplôme supérieur atteint à 83,33%, dont 796 mastères et docteurs ; près de 90% des notaires ont fait des études de droit. Pour ce qui est des activités notariales, accompagnant le développement économique, le notariat chinois a connu également une hausse rapide de ses activités, notamment les actes domestiques qui montrent une progression de 14,6 % par rapport à 2012 (+15,2 % pour les actes civils domestiques). De plus, le notariat chinois a joué un rôle plus actif dans la fourniture de services bénévoles en 2013 : avec plus de 520 000 actes établis à titre bénévole sur toute l'année, le nombre a presque doublé par rapport à 2012 ; parmi ces actes, près de 460 000 ont été établis au bénéfice des personnes âgées, des personnes vulnérables et des services administratifs, soit une hausse de 1,2 fois.

Source: China Notary, N°2014/5



为国家和全民服务的公证人(上)

2013年度法国公证工作报告摘录公证人使命与活动

目录

(上)

编者按

第一章 为国家和公民服务的公证人第二章 为家庭服务的公证人

第三章 为住房和不动产服务的公证人

(下)

第四章 为经济和地方发展服务的公证人 第五章 拓展法国国际影响的公证人 公证行业的组织 总结

了解我们的职能

作为国家任命的公证人,我们是否回应了国家的期待?我们是否提供了社会和当事人期待的服务?我们是否圆满完成了肩负的职能?我们是否运用必要的手段来适应当今社会的变化?我们是否为提高法国的国际声誉做出了贡献?

身为持有国家印玺的公务助理人员,我们必须如此扪心自问。我们的活动旨在为公权机 关和法国人民服务,我们必须交出明确的答卷。2013年法国公证人年度报告的目的就在于此。

对于众多企业而言,公布年报就是向股东们汇报过去一年的经营状况及其业绩。但是对公证人而言,共和国政府机构和我们客户之所以信任我们,就在于我们承诺不辱使命。而这些使命有时候比人们想象的更多、而且更复杂,因此我们的报告必须详尽。

国家财政目前面临近年来最严重的危机之一,机构改革势在必行。在这种背景下,我们认为有必要告诉人们,一个由国家任命、受国家监督的服务机构是能够高效运作的,它的收入完全靠办证收费、不花纳税人以及公共财政一分钱。

站在国家一边,满足我们公民的期待,在国际上高举法国公证的旗帜:我们的唯一追求 就是服务;让你们相信这一点则是本年度报告的唯一奢望。

第一章 为国家和公民服务的公证人 确保提供贴近民众的法律服务

遍布全国的公证网络

法国境内现有 9541 名执业公证人, 47 714 名具有各种专业素质的雇员, 5895 家受理公证的场所遍布全国大小乡镇, 公证界出色地提供近距离服务, 履行公共服务的职能。

公证行业依托遍布全国的地理分布,每年为 2000 万民众提供服务。2013 年共办理 371 万份公证书。

公证人事务所经手6000亿欧元的资产,为国民经济生活做出显著贡献。

提供法律信息的参与者

公证人遍布全国,每个人都能够就近咨询公证人,绝大多数公证人省公会都定期有专人提供免费咨询,为人人享有法律服务做出贡献。2013 年,法国公证人电话咨询中心全年共接听 25 453 个来电,解答公众在法律方面的问题(公证人信息电话:0 892 011 012)。

每年组织的《会见公证人》活动,其目的也在于此。



9 541 名公证人 47 714 名辅助人员





6300 名男性公证人 3186 名女性公证人

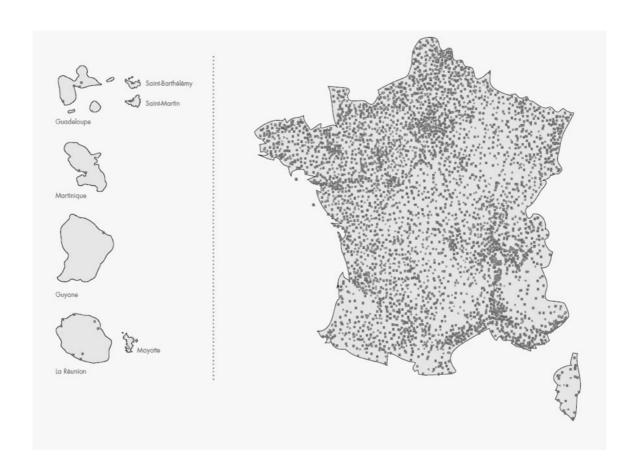
三分之一的公证人为女性

公证人平均年龄为 48 岁





5 895 家公证受理机构 4 564 家公证事务所 1331 家接待室



至少有一家公证事务所

至少有一家公证处

推进预防性司法

和解法官

公证人作为司法部长任命的公务助理人员,接受国家赋予的权限,办理的公证文书具有法院终审裁决同等的效力,他们活跃在法国人民日常生活的各个领域,全面参与司法管理。鉴于公证所具备的法律安全性,不动产变迁以及与家庭法相关的关键文书都必须办理公证。公证界通过这项公益性职能,减少纠纷及诉讼案件的发生,促进预防性司法的实现。公证人不偏不倚地进行公证和咨询,使当事人能以平和的方式解决他们大部分家庭或职业的后顾之忧。

法律安全与文书的无懈可击

公证人办理公证文书,保证文书的安全性,并对公证书的内容承担个人责任,以此完成国家委托的这项职能。他核查当事人的身份,确实了解他们清醒、真实和有效的意愿,推荐适宜采用的法律,正式确认他们的意愿和承诺。公证人保持中立、不偏不倚,订立的合同兼顾各方,符合缔约各方的利益并且恪守法律法规。他办理的公证书无懈可击,各方都必须接受。公证人应当确保其办理之文书的法律安全性。公证书由他保存75年,然后转交给省档案馆保存。这无疑解释了公证业为何享有良好的形象,84%的法国民众给予积极评价(法国公证人的形象调查,法国哈里斯互动公司,2013年3月》。

公式性

公式性旨在使当事人平和相处,它是公证人职能的核心所在。他们每天办理公证书,在 文书上签名,赋予其公式性。凡人生做出重要决定的关键时刻,都有公证书的参与:婚姻、 不动产交易、赠与、继承……证据效力、 执行效力和日期明确使之不同于私署文书。公证书 因这些属性而变得不容置疑,成为法律安全的工具,对社会和谐起到关键作用。

公式性历史悠久,在当代社会依然具有一种不可比拟的效力。2013年出版的研究委员会报告*精辟地指出:"人人都感觉到需要法律安全,比任何时候都需要一位第三方专业人士参与,拟定具有抗辩力的文书¹"。

十一世纪的时候,商人们希望他们的协议具有与判决相当的效力,从此产生了公式性的基本原则,公证人不仅成功维护了这些原则,而且推动公式性的演变,从而适应当代社会的需要。公证界的科技进步符合这种现代化的潮流。公证界从九十年代开始就走上无纸化交流的前沿,于 2008 年实现首份电子公证书的签署。2013 年,当事人通过电子签名板,总共签署 255 400 份公证书,电子公证书与纸质文书同样安全可靠。



公平的费率

公证人由国家任命,按照 1978年3月8日政府令规定的费率向当事人收取公证费, 2006年5月16日、2007年3月21日和2011年2月17日对该法令做了修改;法定费率保证当事人在任何一家公证处都能受到相同待遇。

诉讼率低于千分之一

哈里斯互动公司的民意调查显示,专业化和能力素质也属于公证人的显著特征。公证书诉讼率很低,无疑促成了这种感受,2013年,导致保险公司赔付的公证书仅为千分之零点九。公证人执业活动中引发的公证书纠纷由职业民事责任险覆盖,极为严重的失职则由公证人集体担保覆盖。

公证人调解中心

公证人调解旨在不走司法途径、迅速解决纠纷,一方觉得自己的利益受损,可以将纠纷 提交给绝对独立的公证调解员处理。

2013年以来,巴黎公证人调解中心为巴黎公证人的当事人提供调解服务。里昂的跨行业调解仲裁中心也同样提供此类服务,已有二十多年之久,不过它的模式宽泛,囊括公证人、会计师、 律师,包含各种类型的调解。

1998

地的公证书中加入合意调解条款。大部分纠纷在两个月之内获得调解,其中半数只需一次会晤,在 0.9 个月内就能获得和解。

为国家收税,维护国家利益

负责收税的公证人

公证人替国家和地方政府收税,公证文书涉及税费缴纳(财产变迁与继承税,财产登记税、财产增值税、地产公示税等)时,由公证人负责收缴。

2013年,公证业收税总额将近220亿欧元,政府不用支付任何费用。

<u>反洗钱的斗争</u>

公证界以其举报嫌疑的数量成为非金融领域第一举报人,在以反洗钱为宗旨的 Tracfin 框架中扮演重要角色。该框架出台之初,公证界就与国家携手并肩,积极投入。2013年,公证人以揭露可疑行径为己任,总共报告了970 起疑似洗钱的案件。

发开不动产数据库

四十多年来,公证界开发并维护各种数据库,其中包括不动产数据库,该数据库 2013 年记录了近 80 万份数据,70 多万份数据涉及房地产交易,其余涉及先合同(销售意向和承诺书)。

2011 年,国家认可不动产数据库的专业特长,立法赋予收集和发布信息的公共服务职能。 2013 年 9 月 3 日的政府令允许公众使用该数据库,规定了查询信息的范围。公证人按照各自 的区划积极行动,准备接受这个挑战,进一步巩固自己作为不动产领域参照专家的角色。

洞察和伴随社会的变化

公证人了解民情,熟悉公民在私人和职业方面的基本关切,成为当代社会独一无二的观察者。公证人因此走在洞察当今社会重大挑战的前列。公证界做出许多法律贡献,它的年度大会、研究成果、给政府不计其数的见言献策,就是佐证。一百多次公证人大会促进了诸如儿童在家庭中的地位、生前赠与、首套房产购置、企业竞争力,可持续发展等领域的法律进步……2003年,第109届公证人大会讨论了公有产权合同的安全问题,提出16条新建议。

2012 年,公证界已经向总统候选人提出建议。公证人剖析了家庭、财产、企业、社会生活等四个主题,提炼出许多贴近当前实际的政策建议,诸如倡导团结互助,应对各种形式依赖性带来的挑战、关注并保护法国民众的数码财产。

公证人在捍卫法律安全的同时,帮助法律适应社会的演变,从而满足法国人民的需要。

第二章 为家庭服务的公证人

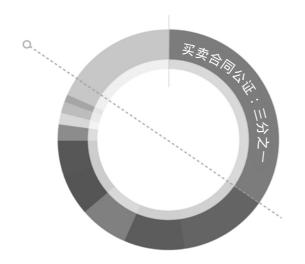
撰写公证文书



公证人为个人提供服务,业务通常涉及配偶的生活、家庭状况以及财产事宜。公证人为他们撰写各种法律文书:婚姻契约、同居协议、配偶间赠与、生前赠与、遗嘱、未来保护委托、不动产出售......

2013 年总共办理 371 万份公证书,其中 130 万份为出售合同,占办证总数的 35%。另外还出具了 327500 份继承公证书。

• 2013 年公证书细分



- 出售 1300000
- 借贷 475 000
- 不动产证明 325 000
- 证明书 270 000
- 撤销封存 210 000
- 提前生前赠与 200 000
- 分割 86 000
- 婚约 70 000
- 租约60000
- 财产清点 42 500
- 其它文书* 671 500

总计 3710000份公证书

*遗嘱公证、未来保护委托、企业创立和转移、股份转让……

陪伴家庭

符合当事人期待的答案

法律规定,涉及婚姻、赠与、不动产交易、抵押……的文书必须由公证人受理,但是,公证无论是法定的还是当事人自愿选择的,当事人首先期待的是文书的法律安全,公证书的证据效力、执行效力以及日期明确正好满足了这种需求。公证书保存期为 75 年,存档的性质和期限也有助于提高文书的法律安全。

当事人家庭也到公证人事务所进行咨询,他们知道这些高水平法律专业人士不会自己失望。公证人恪守中立立场,向当事人介绍现行的法律法规,以便采取稳重可靠的方案。这是公证人业务活动的重要组成部分,满足了当事人家庭所表达的需求。

因此,公证人在 2013 年总共接待 2000 万当事人,为他们办理公证或者提供咨询,绝非出于偶然。为了更好地满足法国民众的期待,公证人在一些专业研究所设计、开发了一系列工具。

<u>为法国侨民服务</u>

公证业举办国际公证见面会,为法国侨民提供服务。

从 2009 年起,公证界每年在法国驻重要国家首都的使领馆举办几次活动,接待关心自己身份之法律后果的法国侨民。活动由法国公证人、当地公证人或法律工作者、法国侨民议员或代表协会,以及工商会或法国学校等机构参加。2013 年分别在欧洲(布加勒斯特、美因茨、索非亚、维也纳、华沙)美国(华盛顿)亚洲(曼谷、孟买、新德里、金边、上海、暹粒)和南美洲(利马)举办了 13 场活动。

保存记忆

遗嘱信息库

遗嘱信息库,全称遗嘱信息中心 (FCDDV),旨在对个人遗嘱进行登记备案。遗嘱信息库于 1971 年建立,遵守 1972 年建立遗嘱登记体系的巴塞尔协议,1975 年起就采用信息化技术,成立至今不断演变,截至 2013 年 12 月 31 日,中心收集 18 310 798 份遗嘱登记信息,2013 年的新增登记数量为 341 421 份。

为了确保当事人的意愿被人知晓并得到尊重,公证人把遗嘱和遗愿在遗嘱信息库进行登记,从而能够办理一份尊重法律、确凿无误的公证书。

亲人去世之后,家人或者他们指定的负责遗产处置的公证人,可以出示死亡证明查询遗嘱信息库。这样很快就能知道死者是否在信息库有过登记(遗嘱、配偶赠与、某人的继承资格证明……),并且迅速找到公证书。

当事人家庭获悉存在公证书之后,可以找到保存公证书的公证人。然后,这位公证人或者家庭选择的另一位公证人,将根据死者的遗愿清算或分割遗产。无论在何种情况下,遗产处分之前,公证人必须查询遗嘱信息库。



民事同居信息库

2011 年 3 月 28 日,国家颁布法令,委托公证人高等理事会(CSN)肩负登记和公示民事同居契约的职能。公证人建立《PACSen》信息库,专门用于登记和统计以公证形式制作的民事同居契约的申报、更改和解除,从而完成这项公益性使命。

欧洲无国界家庭的联网登记

欧洲遗嘱档案网协会 (ARERT) 是由法国、比利时和斯洛文三国公证人于 2005 年成立的非赢利性国际协会,适用比利时法。这个网络如今包含 19 个成员国(17 个成员国设有公证行业),可以在各国遗嘱登记中心之间交换信息。

信息化:公证业演变的核心

自从遗嘱信息中心于 1975 年率先实现信息化之后,公证人不断适应甚至超前新技术的发展。1989 年启用不动产信息库(参见第 17 页),公证界因此成为房地产领域的专家顾问,1999 年创立公证局域网都是佐证。2005 年诞生的 Télé @ctes,在公证人与抵押登记局之间实现无纸化数据交换,有助于全国不动产登记信息的管理。

第一份电子公证书于 2008 年 10 月 28 日首次签订,以及确保电子公证书保存的全国公证书电子档案中心 (MICEN) 的建立,标志新纪元的开始。

公证服务发展协会下属五个部门

Real.not: 服务公证的技术 Cil.not: 负责公证信息与自由 Min.not: 公证不动产参照系 Publi.not: 公证宣传部门

Media.not:公证电子数据交流

1983 年成立的"公证服务发展协会"(ADSN)研发并管理一系列数码工具,使得公证信息化处在技术发展的前沿。"公证服务发展协会"下属五个部门,其宗旨在于"采用一切方法,改进和拓展法国公证界向当事人提供的各种形式的服务"。对于在服务民众家庭方面扮演重要角色的公证人而言,这个项目孵化器至关重要。

第三章 为住房和不动产服务的公证人

作为参照顾问

公证人参与不动产项目的每个步骤,确保不动产转移的法律安全,不动产公证在其业务活动中始终占有重要份额,因此他熟悉该领域,是理想的咨询顾问。2013 年,公证人总共办理 723 000 份二手房出售公证(比 2012 年上升 2.7%), 60 000 份租约公证和 210 000 份解除抵押担保公证。

不动产谈判和管理也属于公证人的传统业务范围,从而满足当事人的需求。

公证业设计了统计不动产价格的专用工具,推出发布不动产讯息的全国性网站,该网站还提供不动产谈判在线服务:immo-interactif®。.

依靠公证业的不动产信息库以及他们对当地市场的精通,公证人成为确定房产价格的最佳人选。许多公证人还受过不动产鉴定方面的专门培训。

因此,他们参与私人、地方政府以及国家不动产局的房产拍卖会,对于国家不动产局来说,房产拍卖与否取决于是否按市场价格进行。司法没收的财产也委托公证人拍卖。扣押或没收财物管理和追还局(AGRASC)与公证人高等理事会(CSN)为此专门签订协议。

促进数据信息化

十年来,公证人高等理事会(CSN)和公共财务总署共同致力于信息化进程,尤其在房产公示领域。

电子公证书(Télé@ctes)就是这种独一无二合作的产物,允许公证事务所与地产公示处(以前称为"抵押登记局")远距离传输信息。各种财产抵押状况(征用)的查询、所有的手续办理,如产权转移、抵押登记或解除,役权设置等,都能够迅速有效地进行。此举的最终目的就是在各个环节保证公式文书的法律安全。

提高市场透明度

可供参照的不动产数据库

市场透明是不动产活动的关键因素之一,无论对于国家及其住房政策,还是对于家庭或



企业的投资计划而言,都是如此。作为价格公平的促进者,公证人于 1989 年建立不动产数据库,将他们日常交易的数据输入其中,从而广泛参与市场透明度建设。

目前这些数据库包含 1300 万份不动产转移资料,又称为"参照物"。2013 年,数据库 收录了 723 000 份不动产出售信息(巴黎大区 133 800 份、外省和海外省 589 200 份)、177 725 份购买合约和意向书(巴黎大区 28 600 份、外省和海外省 149 125 份)。

EUFIDES 支持在欧洲购置不动产

欧洲各国公证人设计一个名为 EUFides 的技术平台,为欧洲公民买卖房产提供帮助。

在线提供信息和服务

公证界通过各种指数和载体发布不动产信息。

首先是法国公证人-法国统计局不动产指数,该指数由公证人和国家统计局联合制定,成为了解二手房价格波动的首选参照指数。法国公证人还举办讲座,发表市场动态以及专题研究报告,定期分析各类不动产的销量和价格,展望市场的走向。

公证人的不动产网站 www.immobilier.notaires.fr 向网民们提供多种服务(参见下列图框), 5 956 412 人次在 2013 年访问该网站。www.immoprix.com 在网上详细提供各省的统计数据以及价格指数。www.paris.notaires.fr 推出巴黎大区的不动产地图以及价格变化表。

一项名为"法国公证人:不动产价格"的智能手机、平板电脑应用程序,进一步充实全套机制,可以免费查询不动产交易的平均价;该应用在 2013 年下载达 73 077 次(在 Apple Store 和 Google Play 下载)。

建议和投入

建议

公证人对不动产领域的投入还表现在对解决公民住房问题的各种思考。2013 年 4 月公证 CSN ·

的举措之一。四十几条言之有据的建议主要涉及重振住房建设,以便腾出土地、促进购置首套住房、投资租赁房,同时也涉及城市规划、共有房产和税收,公证界希望以此推动这个重要经济领域的发展。

投入

本着分享不动产市场经验的精神,公证人高等理事会 (CSN) 与居住和人道主义基金会建立合作关系。双方合作于 2012 年底启动,吸收"团结互助的公证人"参与项目,2013 年形成规模。公证人承诺以自己所能动用的各种手段,尤其是法律专长,支持基金会行动,协助地方政府推动社会保障房的发展。与此同时,一些课题组正在研究有助于此类房产融资的经济模式。

出处:www.notaires.fr



Les notaires au côté de l'État et au service de tous (I) Extraits du Rapport annuel 2013 Missions et Activités

Sommaire

(I) Édito

- Chapitre 1 Les notaires au service de l'État et des citoyens
- Chapitre 2 Les notaires au service des familles
- Chapitre 3 Les notaires au service du logement et de l'immobilier

(II)

- Chapitre 4 Les notaires au service de l'économie et du développement local
- Chapitre 5 Les notaires acteurs du rayonnement de la France dans le monde
- · Organisation de la profession
- Conclusion

RENDRE COMPTE DE NOS MISSIONS

Nous, notaires, répondons-nous aux attentes de l'État qui nous nomme ? Rendons-nous les services que la société et nos clients attendent de nous ? Menons-nous à bien les missions qui nous sont confiées ? Mettons-nous en œuvre les moyens nécessaires pour nous adapter aux évolutions de notre société ? Servons-nous le rayonnement de la France dans le monde ?

Officiers publics, délégataires du sceau de l'État, nous devons nous poser ces questions. Et apporter aux pouvoirs publics, comme aux Français au service desquels nous agissons, des réponses précises. C'est l'objet de ce rapport annuel des notaires de France pour l'année 2013.

Pour bien des entreprises, l'exercice qui consiste à publier un rapport annuel est une manière de rendre des comptes à ses actionnaires de la manière dont elle a exercé son activité au cours de l'année passée et des résultats qu'elle a obtenus. Mais pour nous, notaires, la confiance qui nous est accordée tant par les autorités de la République que par nos clients résulte de l'engagement qui est le nôtre de mener à bien nos missions. Celles-ci sont plus nombreuses qu'on ne le croit parfois, plus complexes qu'on ne veut bien l'entendre. Il nous faut donc en rendre compte de manière détaillée.

Plus que jamais dans notre histoire récente, l'État est aujourd'hui confronté à une crise de ses finances publiques qui le conduit à réformer son organisation. Dans ce contexte, il nous paraît nécessaire de montrer combien un service public nommé par l'État, contrôlé par lui, rémunéré par ses seuls clients sans qu'il n'en coûte rien au contribuable et aux finances publiques peut être efficace.

Être aux côtés de l'État, répondre aux attentes de nos concitoyens et porter haut les couleurs de notre pays au-delà de nos frontières : nos seules ambitions sont de servir. La seule ambition de ce rapport est de vous en convaincre.

CHAPITRE 1 LES NOTAIRES AU SERVICE DE L'ÉTAT ET DES CITOYENS

ASSURER UN SERVICE JURIDIQUE DE PROXIMITÉ

Un large maillage territorial

Avec 9 541 notaires sur l'ensemble du territoire national, entourés de 47 714 collaborateurs aux compétences diverses, dans 5 895 lieux de réception de la clientèle répartis dans les cantons du plus vaste au plus petit, la profession notariale offre un remarquable service de proximité pour remplir sa mission de service public.

Ce maillage territorial lui permet d'accueillir 20 millions de personnes chaque année. En 2013, 3,71 millions d'actes authentiques ont été établis.

Les notaires ont fortement contribué à la vie économique du pays avec 600 milliards d'euros de capitaux traités dans leurs offices.

Acteurs de l'accès au droit

Outre sa large couverture nationale, qui permet à chacun de consulter un notaire près de chez lui, la profession contribue à l'accès au droit pour tous, grâce aux consultations gratuites assurées lors de permanences régulières dans la plupart des Chambres des notaires. Et toute l'année, le centre de renseignements téléphoniques des notaires de France, qui a géré 25 453 appels en 2013, permet au public de trouver la réponse à ses questions d'ordre juridique (Notaires Infos : 0 892 011 012).

C'est aussi l'objet de l'opération « Rencontrez les notaires », renouvelée tous les ans.



9 541 notaires

47 714 collaborateurs salariés





6 355 hommes

3 186 femmes

1 notaire sur 3 est une femme

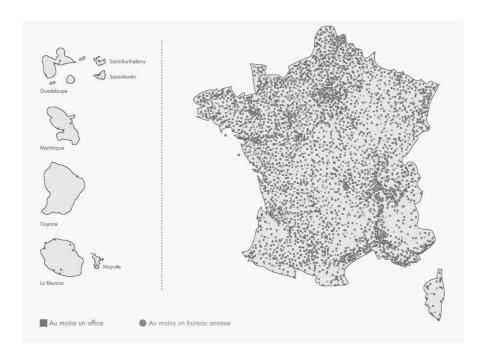
48 ans âge moyen des notaires





5 895lieux de réception de la clientèle 4 564 offices 1 331 bureaux annexes

• PRÉSENCE NOTARIALE EN FRANCE



AGIR POUR LA JUSTICE PRÉVENTIVE

Un magistrat de l'amiable

Le notaire, officier public nommé par le ministre de la Justice, qui reçoit ses prérogatives de l'État, intervient dans de multiples domaines juridiques de la vie quotidienne des Français. Il participe pleinement à l'administration de la justice en authentifiant les actes qui s'imposent alors avec la force d'un jugement définitif. En raison de la sécurité juridique qu'ils requièrent, tous les actes de mutation immobilière et l'essentiel des actes en droit de la famille doivent obligatoirement être établis par acte notarié. Par cette mission d'intérêt général, la profession contribue à la justice préventive en réduisant les sources de litige et les procédures contentieuses. Le notaire se positionne en magistrat de l'amiable lorsqu'il permet à ses clients, par son intervention impartiale et ses conseils, de régler de manière apaisée une large part de leurs préoccupations, qu'elles soient d'ordre familial ou professionnel.

Sécurité juridique et incontestabilité des actes

Pour répondre à la mission confiée par l'État, le notaire sécurise en les authentifiant les actes qu'il reçoit et s'

engage personnellement sur leur contenu. Il vérifie l'identité des parties, s'assure de leur consentement éclairé, réel et valable, et officialise leurs volontés et leurs engagements, après les avoir conseillées sur le droit applicable. Neutre et impartial, le notaire permet la conclusion de contrats équilibrés dans l'intérêt de chacun et dans le strict respect des lois. L'acte qu'il authentifie est incontestable et s'impose à tous. Le notaire est garant de la sécurité juridique des actes qu'il reçoit. Il les conserve pendant 75 ans, puis les transmet aux archives départementales. Cela explique sûrement la bonne image dont bénéficie la profession qui recueille 84 % d'opinions favorables de la part des Français (Enquête de perception et d'image des notaires de France, Harris Interactive France, mars 2013).

L'AUTHENTICITÉ

L'authenticité, qui vise la relation pacifiée entre justiciables, est au cœur de la mission du notaire au travers des actes qu'il rédige au quotidien et qu'il authentifie en y apposant sa signature. L'acte authentique intervient dans toutes les décisions essentielles de la vie : mariage, achat immobilier, donation, succession... Il diffère de l'acte sous seing privé par sa force probante, sa force exécutoire et sa date certaine. Des attributs qui, le rendant incontestable, en font un outil de sécurité juridique essentiel à la paix sociale.

L'authenticité est chargée d'une histoire qui lui confère toujours une force incomparable dans notre monde actuel. « Le besoin de sécurité juridique, éprouvé par chacun, nécessite plus que jamais l'intervention d'un tiers habilité pour établir un document opposable », fait justement observer le rapport de la commission de réflexion sur ce sujet paru en 2013*.

Si le notariat a su conserver les principes fondateurs de l'authenticité, apparue au XIe siècle à la demande d' acteurs économiques soucieux de conférer la valeur d'un jugement à leurs conventions, il l'a fait évoluer pour l' adapter aux besoins de notre société. L'apport technologique de la profession s'inscrit dans cette modernité. À la pointe de la dématérialisation des échanges depuis les années 90, le notariat a permis la signature du premier acte authentique électronique en 2008. En 2013, 255 400 actes ont ainsi été signés par leurs clients sur une tablette graphique et sont dotés d'une sécurité identique à celle du support papier.

L'authenticité, sous la direction du professeur Laurent Aynès, Ed. La Documentation française.

Un tarif pour une rémunération équitable

Nommés par l'État, les notaires sont rémunérés par leurs clients en appliquant un tarif fixé par le décret du 8 mars 1978 et modifié notamment les 16 mai 2006, 21 mars 2007 et 17 février 2011 ; lequel assure l'égalité de traitement des clients quel que soit l'office notarial auquel ils s'adressent.

Un taux de contentieux inférieur à un pour mille

Le professionnalisme et la compétence figurent également parmi les traits d'image les plus solides du notariat, relevés par le baromètre Harris Interactive. Le faible taux de contentieux sur les actes participe sans aucun doute à ce ressenti, puisqu'il s'établit à 0,9 dossier ouvert auprès des assureurs en 2013 pour 1 000 actes. L'activité des notaires est en effet couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les contestations sur les actes ou par une garantie collective pour les très rares cas de manquement.

Des centres de médiation et de conciliation notariales



La médiation notariale, qui vise la résolution rapide des litiges sans passer par la justice, permet à la partie qui se sent lésée de soumettre le différend à un notaire médiateur parfaitement indépendant.

Depuis 2013, les clients des notaires parisiens disposent d'un service de médiation avec le CMNP. La médiation est également présente à Lyon depuis une vingtaine d'années, avec le Centre interprofessionnel de médiation et d'arbitrage (CIMA) mais sur un modèle élargi qui réunit notaires, experts-comptables et avocats et couvre divers types de médiation.

Au Conseil régional des notaires de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, où le concept a été lancé en 1998, une clause de conciliation conventionnelle est désormais souvent insérée dans les actes. La majorité des dossiers y est traitée en moins de 2 mois, la moitié d'entre eux 0,9 après un unique rendez-vous.

COLLECTER POUR L'ÉTAT ET ÊTRE À SES CÔTÉS

Le notaire collecteur d'impôts

Les notaires collectent impôts et taxes pour le compte de l'État et des collectivités locales pour les actes donnant lieu à taxation (droits de mutation et de succession, droits d'enregistrement, impôts sur les plus-values et autres taxes de publicité foncière).

Au total, près de 22 milliards d'euros ont ainsi été collectés par la profession en 2013, sans aucun coût pour les pouvoirs publics.

La lutte contre le blanchiment des capitaux

Le notariat, premier déclarant du secteur non financier par le nombre de déclarations de soupçon, joue un rôle important dans le cadre du dispositif Tracfin destiné à lutter contre le blanchiment des capitaux. Il s'est investi au côté de l'État dans cette démarche dès la première année du dispositif. Appelés à signaler les opérations suspectes, les notaires ont ainsi effectué 970 déclarations de soupçon en 2013.

DEVELOPPER LES BASES DE DONNÉES IMMOBILIÈRES

Le notariat a créé et alimente des bases de données depuis plus de 40 ans. Parmi celles-ci figurent les bases de données immobilières qui ont enregistré près de 800 000 références en 2013 dont plus de 700 000 relatives aux ventes réalisées, les autres concernent les avant-contrats (compromis et promesses de vente).

L'État a reconnu en 2011 l'expertise des bases immobilières en instaurant, par la loi, une mission de service public de collecte systématique et de diffusion d'informations. Par un décret du 3 septembre 2013, qui offre un accès au grand public, il en a précisé les contours. Les notaires, mobilisés autour de leurs instances et prêts pour relever le défi, se voient ici confirmer leur rôle de référent immobilier.

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Au cœur de toutes les préoccupations essentielles de nos concitoyens, d'ordre privé ou professionnel, le notaire est un observateur privilégié de la société contemporaine. Une position qui fait de lui un acteur de premier plan pour anticiper les enjeux majeurs du monde actuel. En témoignent les multiples apports juridiques de la profession au travers de son congrès annuel, ses travaux et ses nombreuses propositions à destination des pouvoirs publics.

Avec plus de 100 congrès, la contribution du notariat a permis de fortes avancées législatives sur des sujets aussi divers que la place de l'enfant dans la famille, la donation-partage, l'accession à la propriété, la compétitivité des entreprises, le développement durable... En 2013, le 109e Congrès abordait la sécurisation des contrats des propriétés publiques et formulait 16 nouvelles propositions.

Force d'innovation, le notariat l'a encore été lorsqu'il a remis ses propositions de réforme en matière de logement à la ministre Cécile Duflot.

En 2012, il s'était déjà adressé aux candidats à l'élection présidentielle. Famille, patrimoine, entreprise, vie dans la cité, 4 thèmes disséqués par la profession et qui aboutirent à des suggestions multiples et très actuelles comme la promotion des solidarités face aux enjeux de la dépendance ou la prise en compte du patrimoine numérique des Français et sa protection.

Les notaires, tout en défendant la sécurité juridique, répondent aux besoins des Français en aidant à adapter le Droit aux évolutions de la société.

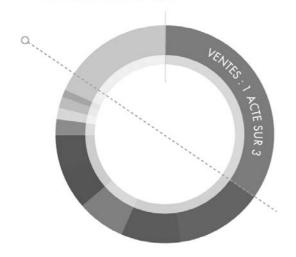
CHAPITRE 2 LES NOTAIRES AU SERVICE DES FAMILLES

RÉDIGER LES ACTES

Au service des particuliers, les notaires interviennent traditionnellement pour ce qui concerne leur vie de couple, leur situation familiale et leur patrimoine. Ils rédigent pour eux divers actes juridiques : contrats de mariage, Pacs, donations entre époux, donations-partages, testaments, mandats de protection future, ventes immobilières... C'est ainsi qu'en 2013, 3,71 millions d'actes ont été établis, dont 1,3 million d'actes de ventes, soit 35 % de la totalité. À cela se sont ajoutées 327 500 déclarations de succession établies par les notaires.

• VENTILATION DES ACTES 2013

VENTILATION DES ACTES 2013



- Ventes 1 300 000
- Prêts 475 000
- Attestations immobilières 325 000
- Notoriétés 270 000
- Mainlevées 210 000
- Donations et partages anticipés 200 000
- Partages 86 000
- Contrats de mariage 70 000
- Baux 60 000
- Inventaires 42 500
- Autres actes* 671 500

Total 3 710 000 actes

* Testaments authentiques, mandats de protection future, créations et transmissions d'entreprises, cessions de parts sociales...



ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Une réponse adaptée aux attentes

Certains actes doivent obligatoirement être établis et reçus par un notaire : contrats de mariage, donations, ventes immobilières, hypothèques... Mais, que l'acte soit rédigé et authentifié par le notaire pour se conformer à la loi ou par choix délibéré du client, ce dernier en attend d'abord la sécurité juridique. Sécurité qui lui est apportée par la force probante, la force exécutoire et la date certaine de tout acte authentique. La conservation des documents durant 75 ans participe à la sécurité tant par la nature de l'archivage que par sa durée.

Les familles viennent aussi chercher auprès du notaire le conseil qu'elles savent pouvoir attendre d'un professionnel du Droit de haut niveau. Impartial, il les éclaire sur la législation actuelle et permet la mise en œuvre de solutions équilibrées et incontestables. Il s'agit là d'une part essentielle de l'activité notariale qui répond aux besoins exprimés par les familles.

Ce n'est donc pas un hasard si les notaires ont accueilli 20 millions de particuliers en 2013 pour authentifier des actes ou les conseiller. Pour répondre, au plus près, aux attentes des Français, le notariat a élaboré et développé un panel d'outils dans le cadre de ses instituts spécialisés.

Au service des Français de l'étranger

Le notariat offre des services aux Français expatriés à l'occasion de ses rencontres notariales internationales.

Chaque année depuis 2009, la profession organise avec les consulats et ambassades de grandes capitales plusieurs manifestations pour rencontrer les Français expatriés soucieux des conséquences juridiques de leur situation. Y participent des notaires français et des notaires ou juristes locaux, les élus et associations représentatives des Français de l'étranger ainsi que des structures comme la Chambre de commerce et d'industrie ou le Lycée français. 13 rencontres ont eu lieu en 2013, en Europe (Bucarest, Mayence, Sofia, Vienne, Varsovie), aux États-Unis (Washington), en Asie (Bangkok, Mumbai, New Delhi, Phnom Penh, Shanghai, Siem Reap) et en Amérique du Sud (Lima).

DES REGISTRES INTERCONNECTÉS POUR LES FAMILLES SANS FRONTIÈRES EN EUROPE

L'Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT) est une association internationale de droit belge sans but lucratif créée en 2005 par les notariats français, belge et slovène. Ce réseau, qui comprend aujourd'hui 19 pays membres (dont 17 notariats), permet d'échanger des informations entre les fichiers des testaments nationaux.

CONSERVER LA MÉMOIRE

Un fichier pour les dernières volontés

Le fichier des testaments, nommé Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV), est un registre destiné à répertorier les dernières volontés des particuliers. Créé en 1971, réglementé par la convention de Bâle de 1972 et informatisé dès 1975, il n'a cessé d'évoluer depuis sa création et contient 18 310 798 enregistrements au 31 décembre 2013, dont 341 421 nouvelles inscriptions en 2013.

Pour s'assurer que les volontés de leurs clients soient connues et respectées, les notaires procèdent à l'inscription

de leurs testaments et ultimes volontés sur ce registre. Ils sont alors en mesure d'apporter leur concours pour établir un acte respectueux du Droit et ce, sans ambiguïté.

À la disparition d'un proche, les familles ou le notaire qu'elles ont chargé de la succession interrogent ce fichier sur présentation d'un certificat de décès. Cela permet de savoir rapidement si le défunt a fait inscrire des actes au fichier (testament, donation entre époux, acte de notoriété prouvant la qualité d'héritier d'une personne...) et de les retrouver.

La famille qui a connaissance de tels actes peut alors consulter le notaire qui les détient. Ce dernier, ou tout autre notaire au choix de la famille, procédera à la liquidation et au partage de la succession conformément aux volontés du défunt. Quoi qu'il en soit, tout notaire est tenu d'interroger le fichier à l'ouverture d'une succession.

Un fichier pour les Pacs

Par la loi du 28 mars 2011, l'État confiait au Conseil supérieur du notariat (CSN) une mission de service public concernant l'enregistrement et la publication des pactes civils de solidarité. Mission dont s'acquittent les notaires en alimentant le « PACSen », registre destiné à enregistrer et recenser les déclarations, modifications et dissolutions des Pacs réalisés sous la forme authentique.

LA DÉMATÉRIALISATION AU COEUR DES ÉVOLUTIONS DU NOTARIAT

Depuis l'informatisation de leur premier fichier, le FCDDV en 1975, les notaires ont su s'adapter en permanence aux évolutions technologiques, et même les anticiper. Les bases immobilières lancées en 1989 (voir p.17) qui ont fait du notariat le référent immobilier en témoignent, comme la création de l'Intranet pour la profession dès 1999. La naissance de Télé@ctes en 2005 a révolutionné la profession avec la dématérialisation des échanges entre les notaires et les Conservations des hypothèques au bénéfice de la tenue du fichier immobilier de l'État.

Le 28 octobre 2008, la signature du premier acte authentique complètement dématérialisé et la création du Minutier central électronique (MICEN), qui en assure la conservation, ont marqué le début d'une ère nouvelle.

L'informatique notariale est aujourd'hui à la pointe de la technologie avec sa panoplie d'outils numériques développés et gérés par l'ADSN, Association pour le développement du service notarial, créée en 1983. Celle-ci, composée de 5 filiales, a pour objet « la mise en œuvre de tous les moyens en vue de l'amélioration et du développement des services rendus par le notariat français à sa clientèle sous quelque forme que ce soit ». Cet incubateur de projets est une clé de voûte pour les notaires dans le rôle essentiel qu'ils tiennent auprès des familles.

L'ADSN est composée de 5 filiales :

· Real.not : la technologie au service du notariat

• Cil.not : le correspondant informatique et libertés du notariat

Min.not : la référence immobilière du notariat
Publi.not : l'agence éditoriale du notariat

CHAPITRE 3 LES NOTAIRES AU SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'IMMOBILIER

SE POSITIONNER COMME RÉFÉRENT



Garant de la sécurité juridique des mutations immobilières, le notaire est un conseil privilégié qui intervient à chaque étape du projet immobilier, secteur qu'il connaît parfaitement et qui a toujours représenté une large part de son activité. En 2013, les notaires ont réalisé 723 000 actes de ventes de logements anciens (+2,7 % par rapport à 2012), 60 000 baux et 210 000 mainlevées de garanties hypothécaires.

Négociation et gestion immobilière font aussi partie des activités traditionnelles du notaire qui répond ainsi à l'attente de ses clients.

Le notariat a conçu des outils dédiés au prix de l'immobilier et propose un site national d'annonces immobilières qui offre également un service exclusif de négociation en ligne : immo-interactif®.

Grâce aux bases de données immobilières de la profession et leur parfaite connaissance du marché local, les notaires sont les mieux placés pour déterminer la valeur d'un bien. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs suivi des formations spécifiques à l'expertise immobilière.

Ils interviennent ainsi dans les ventes aux enchères de biens de particuliers, de collectivités locales ou des services de France Domaine pour lesquels la vente au juste prix du marché est un critère déterminant. Les biens confisqués par la Justice sont également confiés pour vente publique aux notaires. Dans ce cadre, une convention a été signée entre l'AGRASC (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués) et le Conseil supérieur du notariat (CSN).

FAVORISER LA DÉMATÉRIALISATION DES DONNÉES

Depuis 10 ans, le Conseil supérieur du notariat (CSN) et la Direction générale des finances publiques se sont engagés ensemble sur la voie de la dématérialisation notamment dans le cadre de la publicité foncière.

Télé@ctes, fruit de ce partenariat unique, permet la télétransmission entre les offices notariaux et les Services de Publicité Foncière (auparavant dénommés Conservations des Hypothèques). Rapidité et efficacité sont donc assurées pour toutes les demandes de situation hypothécaire d'un bien (réquisitions) et pour les formalités, dont les transferts de propriété, les inscriptions ou radiations hypothécaires, les constitutions de servitudes... L'objectif ultime est de garantir la sécurité juridique de l'acte sur toute la chaîne.

OEUVRER À LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ

Des bases immobilières de référence

La transparence du marché est un élément essentiel pour l'activité immobilière, tant au niveau de l'État et de sa politique du logement que pour les familles et les entreprises pour leurs projets d'investissement. Les notaires, acteurs du juste prix, participent largement à cette transparence du marché via les bases immobilières qu'ils ont créées en 1989 et alimentent au quotidien en y transmettant les données de leurs ventes.

Ces bases comptent aujourd'hui plus de 13 millions de fiches de mutation, dites « références ». En 2013, 723 000 ventes (133 800 en Île-de-France et 589 200 en Province et dans les DOM) et 177 725 compromis et promesses de vente (28 600 en Île-de-France et 149 125 en Province et dans les DOM) y ont été répertoriés.

EUFIDES, UNE AIDE POUR LES ACHATS IMMOBILIERS EN EUROPE

Les notaires d'Europe ont conçu une plate-forme technique, EUFides, destinée à aider les citoyens européens dans leurs transactions immobilières.

Des informations et services accessibles en ligne

Le notariat communique sur ses données immobilières au travers de multiples indicateurs et supports.

En premier lieu, les indices Notaires de France-Insee, élaborés par les notaires en partenariat avec l'Institut national de statistiques, sont devenus la référence incontournable pour connaître les évolutions des prix des logements anciens. Les notaires de France organisent par ailleurs des conférences et publient des notes de conjoncture et des grands dossiers thématiques qui analysent régulièrement les prix et volumes de vente de tous types de biens et présentent les perspectives du marché.

Le site généraliste immobilier des notaires www.immobilier.notaires.fr offre de multiples services aux internautes (voir encadré ci-dessous) et comptabilise 5 956 412 visites en 2013. Sur internet, le site www.immoprix.com présente de manière détaillée les statistiques et les indices de prix pour les départements de province. Pour l'Îlede-France, www.paris. notaires.fr propose une cartographie et des tableaux d'évolution des prix.

Une application pour smartphones et tablettes « Notaires de France : Les prix de l'immobilier » complète ce dispositif et permet de consulter gratuitement les prix médians des transactions ; elle a été téléchargée 73 077 fois en 2013 (sur l'Apple Store et Google Play).

PROPOSER ET S'ENGAGER

Proposer

Le notariat témoigne encore de son investissement dans le secteur de l'immobilier à travers ses diverses réflexions en faveur du logement pour ses concitoyens. Les propositions de réforme en matière de logement remises à la ministre Cécile Duflot par le Conseil supérieur du notariat (CSN) en avril 2013 s'inscrivent dans cette dynamique. Avec une quarantaine de propositions argumentées qui portent sur la relance du logement pour libérer du foncier et favoriser l'accession à la propriété et l'investissement locatif, mais aussi sur l'urbanisme, la copropriété et la fiscalité, la profession souhaite faire évoluer ce secteur clé de l'économie.

S'engager

Désireux de partager son expertise du marché immobilier, le Conseil supérieur du notariat (CSN) a instauré un partenariat avec la Fondation Habitat et Humanisme, qui a démarré fin 2012 et pris corps en 2013, en favorisant l' adhésion de « notaires solidaires » au projet. Ceux-ci s'engagent à soutenir les actions de la fondation par tous moyens mis à leur disposition, notamment l'expertise juridique, et aident à promouvoir le logement social en liaison avec les collectivités locales. Parallèlement, des groupes de réflexion travaillent sur un modèle économique favorisant le financement de ce type de logement.

Source: www.notaires.fr



最高人民法院关于审理涉及公证活动相 关民事案件的若干规定

(法释[2014]6号,2014年4月28日最高人民法院审判委员会第1614次会议通过)

中华人民共和国最高人民法院公告

《最高人民法院关于审理涉及公证活动相关民事案件的若干规定》已于 2014 年 4 月 28 日由最高人民法院审判委员会第 1614 次会议通过,现予公布,自 2014 年 6 月 6 日起施行。

最高人民法院 2014年5月16日

为正确审理涉及公证活动相关民事案件,维护当事人的合法权益,根据《中华人民共和国民法通则》《中华人民共和国公证法》《中华人民共和国侵权责任法》《中华人民共和国民事诉讼法》等法律的规定,结合审判实践,制定本规定。

第一条 当事人、公证事项的利害关系人依照公证法第四十三条规定向人民法院起诉请求 民事赔偿的,应当以公证机构为被告,人民法院应作为侵权责任纠纷案件受理。

第二条 当事人、公证事项的利害关系人起诉请求变更、撤销公证书或者确认公证书无效的,人民法院不予受理,告知其依照公证法第三十九条规定可以向出具公证书的公证机构提出复查。

第三条 当事人、公证事项的利害关系人对公证书所公证的民事权利义务有争议的,可以依照公证法第四十条规定就该争议向人民法院提起民事诉讼。

当事人、公证事项的利害关系人对具有强制执行效力的公证债权文书的民事权利义务有争议直接向人民法院提起民事诉讼的,人民法院依法不予受理。但是,公证债权文书被人民法院裁定不予执行的除外。

第四条 当事人、公证事项的利害关系人提供证据证明公证机构及其公证员在公证活动中 具有下列情形之一的,人民法院应当认定公证机构有过错:

- (一)为不真实、不合法的事项出具公证书的;
- (二)毁损、篡改公证书或者公证档案的;
- (三)泄露在执业活动中知悉的商业秘密或者个人隐私的;
- (四)违反公证程序、办证规则以及国务院司法行政部门制定的行业规范出具公证书的;
- (五)公证机构在公证过程中未尽到充分的审查、核实义务,致使公证书错误或者不真实的:
- (六)对存在错误的公证书,经当事人、公证事项的利害关系人申请仍不予纠正或者补 正的;
 - (七)其他违反法律、法规、国务院司法行政部门强制性规定的情形。

第五条 当事人提供虚假证明材料申请公证致使公证书错误造成他人损失的,当事人应当承担赔偿责任。公证机构依法尽到审查、核实义务的,不承担赔偿责任;未依法尽到审查、核实义务的,应当承担与其过错相应的补充赔偿责任;明知公证证明的材料虚假或者与当事人恶意串通的,承担连带赔偿责任。

第六条 当事人、公证事项的利害关系人明知公证机构所出具的公证书不真实、不合法而仍然使用造成自己损失,请求公证机构承担赔偿责任的,人民法院不予支持。

第七条 本规定施行后,涉及公证活动的民事案件尚未终审的,适用本规定;本规定施行前已经终审,当事人申请再审或者按照审判监督程序决定再审的,不适用本规定。



Règlement de la Cour populaire suprême concernant le jugement des affaires civiles ayant trait aux activités notariales

(Interprétation juridique N° 6 (2014), adoptée par la 1614e session de la Commission des jugements de la Cour populaire suprême, le 28 avril 2014)

Communiqué de la Cour populaire suprême, République populaire de Chine

Le « Règlement de la Cour populaire suprême concernant le jugement des affaires civiles ayant trait aux activités notariales », adopté le 28 avril 2014 à la 1614e session de la Commission des jugements de la Cour populaire suprême, est promulgué aujourd'hui et entrera en vigueur à compter du 6 juin 2014.

Court populaire suprême 16 mai 2014

En vue de juger correctement les affaires civiles ayant trait aux activités notariales et de défendre les droits et intérêts légitimes des personnes concernées, il est établi le présent règlement en vertu des « Principes généraux du code civil de la République populaire de Chine », de la « Loi sur le notariat de la République populaire de Chine », de la « Loi sur la responsabilité délictuelle de la République populaire de Chine », du « Code de la procédure civile de la République populaire de Chine » et compte tenu des pratiques judiciaires.

Article 1. Le client, les personnes concernées dans une affaire notariale, conformément à l'article 43 de la Loi sur le Notariat, lorsqu'elles entreprennent une procédure civile pour indemnisation devant le tribunal populaire en cas de litige les opposant à un établissement notarial, doivent citer l'établissement notarial comme défendant, le tribunal populaire doit le traiter en procédure en responsabilité délictuelle.

Article 2. Lorsque les plaintes déposées par le client et les personnes concernées dans une affaire notariale portant sur la modification, l'annulation ou la confirmation de la nullité d'un acte notarié ne sont pas reçues par le tribunal, il les informe qu'ils peuvent, selon les dispositions de l'article 39 de la Loi sur le Notariat, déposer une demande de vérification auprès de l'établissement notarial émetteur de l'acte en question.

Article 3. Le client et les personnes concernées dans une affaire notariale peuvent, en cas de contestation sur les droits et devoirs produits par l'acte notarié, entreprendre une procédure civile devant un tribunal populaire selon les dispositions de l'article 40 de la Loi sur le notariat.

Conformément à la loi, le tribunal populaire ne reçoit pas la demande de procédure civile qui lui est soumise directement par le client et les personnes concernées dans une affaire notariale en cas de contestation sur les droits et devoirs produits par l'acte de créance notarié doté d'une force exécutoire ; mais à l'exception des instruments de créance authentiques que le tribunal populaire aura jugés non exécutables.

Article 4. Le tribunal populaire doit reconnaître une faute de l'établissement notarial si le client et les personnes concernées dans une affaire notariale prouvent qu'un établissement notarial et ses notaires ont commis l'un des actes suivants dans le cadre des activités notariales :

- 1) produire un acte notarié pour des affaires fausses et illégales ;
- 2) détruire, endommager et falsifier les actes notariés ou les archives notariales;
- 3) divulguer les secrets commerciaux ou la vie privée, connus durant l'exercice de la profession;
- 4) produire un acte notarié qui contreviendrait à la procédure notariale, aux règlements de procédure, aux normes professionnelles élaborées par le département administratif de la justice sous le Conseil des Affaires d'Etat;
- 5) l'établissement notarial a failli à son devoir d'examen et de vérification au point de rendre erroné ou faux l'acte notarié ;
- 6) ne pas corriger ou ne pas compléter l'acte notarié comportant des erreurs malgré la demande de la part du client et des personnes concernées dans une affaire notariale ;
- 7) autres cas de violation des lois, des dispositions légales et des règlements impératifs fixés par le département administratif de la justice sous le Conseil des Affaires d'Etat.
- Article 5. Le client qui fournit de fausses pièces justificatives entraînant des dommages pour un tiers par l'erreur contenue dans un acte notarié, doit assumer la responsabilité d'indemnisation. L'établissement notarial ayant rempli son devoir d'examen et de vérification en vertu de la loi n'a pas à assumer ladite responsabilité ; s'il n'a pas rempli son devoir d'examen et de vérification en vertu de la loi, il doit en complément assumer la responsabilité d'indemnisation proportionnelle à la faute qu'il a commise ; la responsabilité d'indemnisation solidaire lui incombe s' il savait clairement que les pièces justificatives étaient fausses ou qu'il a agi en complicité avec le client.
- **Article 6.** Le tribunal populaire ne soutient ni le client ni les personnes concernées dans une affaire notariale qui demandent à engager la responsabilité d'indemnisation d'un établissement notarial pour les dommages qu'ils ont subis en utilisant un acte notarié qu'ils savaient clairement faux ou illégal.
- **Article 7.** Le présent règlement s'appliquera aux procédures civiles ayant trait aux activités notariales dont le jugement n'est pas encore prononcé au moment de l'entrée en vigueur du règlement ; pour les procédures qui auront déjà été jugées avant l'entrée en vigueur du règlement, il ne s'appliquera pas si le client fait appel ou si une procédure de surveillance du jugement exige une nouvelle procédure.



公证员不能作为公证侵权诉讼被告

记者周斌

最高人民法院近日出台《关于审理涉及公证活动相关民事案件的若干规定》。该司法解释出台有何积极意义?业内如何看待?6月3日,《法制日报》记者采访了部分法学专家、公证员和法官。

"司法解释提出一套具有相当操作性的诉讼规制办法,有利于统一和规范法官在这类诉讼活动中的司法认知,进而通过法官的裁判进一步规范公证行为。"清华大学法学院教授、中国民事诉讼法学研究会会长张卫平评价说。

确定公证侵权纠纷诉讼主体

司法解释明确,当事人、公证事项的利 害关系人依照公证法规定向人民法院起诉请 求民事赔偿的案件,应作为侵权责任纠纷案 件。

该纠纷是当事人、公证事项的利害关系 人与公证机构之间就公证行为是否侵权所发生的纠纷。张卫平说,该纠纷及诉讼明确地与当事人之间对公证书所公证的民事权利义 务所发生的争议及诉讼区分开来,后者属于当事人之间就民事权利义务争议提起的一般 民事诉讼。

"按照司法解释,当事人、公证事项的 利害关系人对具有强制执行效力的公证债 权文书的民事权利义务有争议直接向人民 法院提起民事诉讼的,人民法院依法不予受 理。"张卫平提醒说,按照公证法规定,该公 证债权文书已经成为执行根据,因此,直接 针对民事权利义务的争议便不具有可诉性。 但公证债权文书被人民法院裁定不予执行的 除外。因为公证债权文书被裁定不予执行的 除外。因为公证债权文书被裁定不予执行, 表明该债权文书已经不能作为执行根据,当 事人之间就可以对该民事权利义务提起民事 诉讼。

张卫平进一步解释说,这种纠纷虽然未必是公证侵权纠纷,但也属于涉及公证的民事纠纷,司法解释重申和强调了公证债权文书的不可诉性,有助于法官正确处理此类案件。

同时,司法解释确定了公证侵权纠纷的诉讼主体,公证侵权纠纷诉讼为确认公证机关存在侵权责任的诉讼和赔偿请求之诉时,原告为当事人、公证事项的利害关系人,被告为公证机构。公证员在公证活动中的行为有过错的,由公证机构承担责任,因此,公证员不能作为公证侵权诉讼的被告。

司法解释明确,当事人提供虚假证明材料申请公证致使公证书错误造成他人损失的,当事人应当承担赔偿责任。如果公证机构未依法尽到审查、核实义务的,应当承担与其过错相应的补充赔偿责任;如果明知公证证明的材料虚假或者与当事人恶意串通的,承担连带赔偿责任。

"连带赔偿责任是平行责任,而补充赔偿责任则是有先后顺序的责任。"张卫平指出,司法解释明确了相应补充赔偿责任的诉讼规制,将有助于法官在审理此类案件时对两种不同责任准确加以区分和认定。

统一法律适用平衡各方利益

上海市青浦区人民法院副院长薛文成认为,司法解释至少有以下三方面亮点:统一了法律适用标准,避免了裁判冲突;明确了公证机构侵权赔偿责任的过错判断标准;创新了公证机构民事赔偿责任的承担方式。

近年来,随着公证越来越多走进普通人的生活,公证机构屡屡被诉至法院。对公证机构的性质、公证行为是否可以承担、如何承担责任等等问题,不同法院的裁判时有冲突。

"司法解释的及时出台,将有效统一涉及公证机构侵权赔偿诉讼的法律适用标准,为进一步规范公证事业的发展,更好维护当事各方利益,起到毋庸置疑的积极作用。"薛文成说,司法解释明确对当事人要求变更、撤销或者确认公证文书无效等诉请不予受理,有效改变了以往因对公证文书的性质认识不同,有的法院受理,有的法院不受理,

有的按民事诉讼受理,有的作为行政诉讼受理的混乱局面。 理的混乱局面。

薛文成指出,司法解释结合公证机构的 工作特点,以列举和概括相结合的方式,为 认定公证机构过错提供了明确的判断标准。 公证机构存在泄露当事人的商业秘密和隐私 等直接违反职业准则、拒不纠正存在错误的 公证书等未尽及时补救义务、为不合法事项 出具公证书等未尽审慎义务三种情形的,都 可以被认定为有过错。

对于司法解释明确,在当事人提供虚假证明材料申请公证致使公证书错误并造成他人损失的情况下,公证机构在其未尽审核义务的过错范围内承担相应的补充赔偿责任。薛文成认为,这一创新举措,对公证关系各方当事人来说,是一种合理的利益平衡。

"提供虚假证明材料骗取公证文书的当事人,在现实中往往责任财产不足,不能保障受到侵害方的利益切实得到赔偿。而公证机构是法定证明机构,在审核材料方面有专业优势,应当依法履行核查义务,不能对虚假证明材料视而不见,任由损害发生或者扩大。"薛文成说。

完善公证救济制度重要举措

北京市公证协会会长、北京市长安公证 处主任周志扬认为,司法解释的出台正确界 定了公证机构和审判机构之间的分工,是完 善公证救济制度的重要举措。

她分析说,公证机构作为国家授权的、 行使司法证明权的专门机构,具有特殊的法



律地位。公证机构出具的公证书,人民法院 有权决定是否采信,但无权撤销、变更其内 容。司法解释充分重视公证自身的规律和特 点,将公证机构应承担的救济方式和法院应 承担的救济方式区分开来,由公证机构自己 负责解决与公证书有关的更正、撤销和效力 否定问题,由法院负责解决当事人之间的权 利义务争议问题,体现了法院对公证文书的 尊重,也为当事人选择权利救济方式指明了 路径。

审判实践中,因为公证失误,如在办理 委托售房的委托书公证过程中未能识别"假 人",导致涉案房产被出售,有的公证处被 法院判决免责,有的部分赔偿,个别判决甚 至全额赔偿。

"在信用缺失的客观环境中,对于恶意诈骗和造假,无论公证机构怎样加强审查,都很难从根本上完全避免出现过错。"周志扬说,沉重的赔偿责任导致很多公证机构大大调高了办理此类高风险业务的门槛,反过

来使得大多数诚实守信的当事人被迫付出更多成本和辛劳。

司法解释区分尽到审查、核实义务的情况和未尽到审查、核实义务的情况,并将公证机构因为过错承担的赔偿责任界定为相应的补充赔偿责任。周志扬表示,此举一方面厘清了在欺诈取得公证书的情况下欺诈人及公证机构承担责任的限度,另一方面明确了权利受到损害者主张赔偿的对象和顺序。

"针对实践中存在的 知假用假 行为,司法解释明确当事人和利害关系人明知公证书不真实、不合法而仍然使用所造成的损失,公证机构不承担赔偿责任。"周志扬说,如此规定将在一定程度上防止当事人与他人串通致使公证机构承担损害赔偿责任情况的发生,对于正确界定各方责任,起到了一锤定音的积极效果。

来源:法制网-法制日报6月3日讯

Le notaire ne doit pas être le défendant dans une procédure en responsabilité délictuelle

Zhou Bin, journaliste

La Cour populaire suprême a promulgué récemment « Le Règlement concernant le jugement des affaires civiles ayant trait aux activités notariales ». Quelle portée positive revêt l'adoption de cette interprétation judiciaire ? Comment les professionnels la voient-ils ? C'est avec toutes ces interrogations que le journaliste du Quotidien du Droit a interviewé certains experts en droit, notaires et magistrats.

« En proposant une procédure tout à fait applicable, l'interprétation judiciaire aide à canaliser et à normaliser la compréhension judiciaire dans ce type de procédure et à encadrer davantage les pratiques notariales à travers les jugements rendus par les magistrats », selon M. Zhang Weiping, professeur à la faculté de droit de l'Université Tsinghua et Président de la Commission procédures civiles de la Law society.

Définir les parties à la procédure en matière délictuelle notariale

L'interprétation judiciaire précise que le procès civil qu' entreprennent le client et les personnes concernées dans une affaire notariale devant le tribunal populaire pour la réparation des dommages en vertu de la Loi sur le Notariat doit être traité comme procédure en responsabilité délictuelle.

Le litige qui oppose le client et les personnes concernées par une affaire notariale à l'établissement notarial porte sur la question de savoir si l'intervention notariale viole les droits des parties. Selon Zhang Weiping, ce litige et le procès qui s'ensuit, se distinguent clairement des litiges ainsi que des procédures entre les parties à propos des droits et devoirs civils constatés dans l'acte notarié, le deuxième type de procès appartient à la catégorie des

procédures civiles ordinaires qui règlent les litiges entre les parties concernant leurs droits et devoirs.

« Selon l'interprétation judiciaire, le tribunal populaire ne recoit pas la demande de procédure civile qui lui est soumise directement par le client et les personnes concernées dans une affaire notariale en cas de contestation sur les droits et devoirs produits par l' acte de créance notarié doté d'une force exécutoire », Zhang Weiping souligne que, selon la Loi sur le Notariat, l'acte de créance notarié constituant déjà la base de l'exécution, le procès visant directement le litige sur les droits et devoirs civils n'est donc plus recevable. Mais à l'exception des instruments de créance authentiques que le tribunal populaire aura jugés non exécutables. Comme l'acte de créance notarié est jugé non exécutable, cela signifie que cet acte ne sert plus de base pour l'exécution, ainsi, les parties peuvent entreprendre une procédure civile à propos des droits et devoirs en question.

Et Zhang Weiping de continuer l'explication : ce genre de litige n'est peut-être pas, à proprement parler, une violation des droits des parties, mais fait partie des litiges civils en matière notariale. En réaffirmant et soulignant la non recevabilité du procès sur l'instrument de créance notarié, l'interprétation judiciaire aidera les magistrats à mieux traiter ce type de procès.

L'interprétation judiciaire a également défini les parties du procès en responsabilité délictuelle. En cas de procès demandant à engager la responsabilité d'indemnisation d'un établissement notarial pour la violation des droits, le client et les personnes concernées dans une affaire notariale sont les plaignants et l'établissement notarial, le défendant. Ce dernier assume la responsabilité des fautes commises par le notaire dans le cadre de l'exercice



professionnel, le notaire ne peut pas être le défendant dans un procès pour violation des droits.

L'interprétation judiciaire indique que le client qui fournit de fausses pièces justificatives entraînant des dommages pour un tiers par l'erreur dans un acte notarié, doit assumer la responsabilité d' indemnisation. L'établissement notarial ayant rempli son devoir d'examen et de vérification en vertu de la loi n'a pas à assumer ladite responsabilité ; s'il n' a pas rempli son devoir d'examen et de vérification en vertu de la loi, il doit en complément assumer la responsabilité d'indemnisation proportionnelle à la faute qu'il a commise ; la responsabilité d'indemnisation solidaire lui incombe s'il savait clairement que les pièces justificatives étaient fausses ou qu'il a agi en complicité avec le client.

« La responsabilité d'indemnisation solidaire est une responsabilité parallèle tandis que la responsabilité d'indemnisation complémentaire est une responsabilité par ordre. » Selon Zhang Weiping, la règle procédurale relative à la responsabilité d'indemnisation complémentaire clarifiée par l'interprétation judiciaire aidera les magistrats à distinguer et identifier précisément les deux différentes responsabilités dans ce type de procès.

Uniformiser l'application du droit et équilibrer les intérêts des parties

Selon M. Xue Wencheng, vice-Président de la Cour populaire du district Qingpu de Shanghai, l' interprétation judiciaire présente au moins trois originalités : uniformiser le critère d'application du droit de manière à éviter des jugements contradictoires ; définir le critère d'appréciation de faute en responsabilité de violation des droits en matière notariale ; innover la manière d'assumer la responsabilité civile d'indemnisation par un établissement notarial.

Ces dernières années, les procès contre les établissements notariaux sont plus fréquents en raison de l'intervention grandissante du notariat dans la vie quotidienne de tout un chacun. Nombreux sont les jugements contradictoires sur la nature des établissements notariaux, sur la question de savoir si les activités notariales peuvent engager la responsabilité ou de quelle manière celle-ci est

assumée.

« Promulguée au bon moment, l'interprétation judiciaire va uniformiser le critère d'application du droit pour les procès d'indemnisation visant les établissements notariaux et jouer un rôle, à n' en pas douter, positif pour mieux encadrer le développement du notariat et défendre les intérêts des parties. » L'interprétation judiciaire a précisé que le tribunal ne recevra pas les plaintes déposées par le client et les personnes concernées dans une affaire notariale portant sur la modification, l'annulation ou la confirmation de la nullité d'un acte notarié, ce qui mettra de l'ordre dans la confusion judiciaire où les procès sont traités d'une manière disparate : certains tribunaux acceptent la procédure, d'autres la refusent en raison de la différence de compréhension de la nature des actes notariés ; certains tribunaux la traitent comme procédure civile et d'autres comme procédure administrative.

M. Xue Wencheng indique que l'interprétation judiciaire en tenant compte de la particularité du travail des établissements notariaux et en fournissant une énumération et une synthèse, offre clairement un critère d'appréciation des fautes que pourraient commettre les établissements notariaux. Un établissement notarial peut être reconnu fautif dans l'un des trois cas suivants : divulguer les secrets commerciaux ou la vie privée, connus durant l' exercice de ses fonctions, ne pas corriger ou ne pas compléter l'acte notarié comportant des erreurs ; produire un acte notarié pour des affaires illégales. L'interprétation judiciaire indique que lorsque le client fournit de fausses pièces justificatives entraînant des dommages pour un tiers par l'erreur contenue dans un acte notarié, l'établissement notarial n'ayant pas rempli son devoir d'examen et de vérification en vertu de la loi, doit en complément assumer la responsabilité d'indemnisation proportionnelle à la faute qu'il a commise. Selon Xue Wencheng, il s'agit d'une mesure novatrice qui instaure un équilibre d' intérêt raisonnable entre les différentes parties d'un acte notarié.

« La partie qui obtient par ruse un acte notarié en fournissant de fausses pièces justificatives et qui s'avère dans la réalité souvent insolvable financièrement, est incapable donc d'assurer la réparation des dommages subis par d'autres parties

à l'acte notarié. En tant qu'instance de certification légale et professionnelle dans la vérification des éléments, l'établissement notarial doit remplir sa mission de vérification conférée par la loi et ne doit pas fermer les yeux sur les fausses pièces justificatives au point de laisser les dommages se produire ou s'aggraver. » a ajouté Xue Wencheng.

Mesure importante pour perfectionner le système d'assistance notariale

Me Zhou Zhiyang, Présidente de l'Association du Notariat de Pékin et directrice de l'Office Changan à Pékin, estime que la promulgation de l' interprétation judiciaire délimite les compétences entre l'établissement notarial et l'instance judiciaire pour devenir une mesure importante susceptible d' perfectionner le système d'assistance notariale.

Selon ses analyses, l'établissement notarial, organisme investi d'une délégation de puissance publique et professionnel de l'authentification des actes, jouit d'un statut juridique particulier. La Cour populaire a le droit de décider d'utiliser ou non l' acte authentique émis par l'établissement notarial, mais elle n'a pas le droit d'annuler ni de modifier son contenu. L'interprétation judiciaire accorde une ample attention à la spécificité notariale et délimite nettement les deux modes de recours, à savoir notarial et judiciaire : à l'établissement notarial de régler les problèmes de rectification, d'annulation ou de négation des effets de l'acte, au tribunal de s' occuper des litiges entre les parties à l'acte. Cela démontre le respect de la Cour à l'égard de l'acte notarié et indique clairement la voie à suivre pour les parties désireuses de défendre leurs droits.

Dans la pratique judiciaire, il arrive que le notaire n'ait pas pu démasquer les « fausses personnes » dans l' acte de mandat pour la vente immobilière, et permis la vente de ces biens immobiliers, selon les tribunaux certains offices notariaux se voient entièrement exemptés de responsabilité, d'autres partiellement,

et quelques-uns sont condamnés à rembourser la totalité du prix de vente .

« Dans un contexte qui souffre d'une crise de fiabilité, quel que soit l'effort de la part des notaires dans la vérification des données, l'escroquerie ou la fraude sont inévitables. » La lourde responsabilité d'indemnisation fait que les établissements notariaux augmentent les limites pour ce type d'activité à haut risque, ce qui contraint la plupart des clients honnêtes et crédibles à payer plus cher et à multiplier les démarches. » indique Me Zhou Zhiyang.

L'interprétation judiciaire distingue deux situations en fonction de l'accomplissement ou non du devoir d'examen et de vérification et dispose que la responsabilité d'indemnisation qui incombe à l'établissement notarial fautif est une indemnisation complémentaire proportionnelle à la faute qu'il a commise. Selon Me Zhou Zhiyang, cette disposition clarifie, d'un côté, l'étendue de la responsabilité de l'escroc et celle de l'établissement notarial en cas d'obtention par ruse d'un acte authentique, et de l'autre côté, l'objet et l'ordre de la réclamation des victimes en réparation des dommages.

« En ce qui concernant la connaissance et l'usage des fausses pièces, selon l'interprétation judiciaire, l'établissement notarial n'a pas à assumer la responsabilité d'indemnisation au cas où le client ou les personnes concernées dans une affaire notariale causent des dommages en utilisant un acte notarié qu'ils savaient pertinemment faux ou illégal. » Me Zhou Zhiyang pense que cette disposition va réduire dans une certaine mesure le risque de voir les parties à l'acte notarié agir en complicité avec d'autres personnes pour faire endosser à l'établissement notarial la responsabilité d'indemnisation. Elle a un effet tout à fait positif et décisif pour déterminer la responsabilité de chaque partie.

Sources : site-Internet Quotidien du droit, le 3 juin 2014



法国公证人的责任

法国最高法院庭长

在法国,当公证人没有正确地恪守职责时,会如何?如果公证人义务没有尽好或者根本没有尽到,他又会承担什么责任?

- 一、 法国法律规定,公证人受三重责任约束:
- 1- 首先,跟所有人一样,如果公证人利用自己的职权,或者在行使职权时触犯法律,需判处徒刑或罚款的,公证人应负刑事责任。

例如,公证人为了自己的私利,挪用了客户转至公证处账户购买不动产或缴纳税费的资金,即属此情况。

此类案件需由刑事法庭审理,所幸的 是,这只是极个别情况!

2- 公证人还受到行业组织的规范和监管,如果公证人违反了行业规章,或不遵守职业道德,同样要受到公证人大区公会的纪律惩处。

纪律责任的处罚后果影响到公证人的执业活动。根据公证人渎职的严重程度,纪律 处罚从单纯的纪律警告至撤职不等。 3- 但是在所有动用到司法程序的公证 人责任事故中,最主要的还是关于民事责 任。公证人在其执业事故中对他人造成的损 失应当进行赔偿。

法国法律没有关于公证员民事责任的特别规定,而是采用一般的民事责任条款。

法国民法典第 1382 条及后续条文规定,造成损失之人负有赔偿责任。所以,若公证人犯错而使任何人遭受损失,后者可以向公证人请求赔偿。

二、 公证人民事责任的条件有哪些?

公证人履行其法定义务的责任,主要受 民事侵权责任规定的调整。换言之,如果有 人提出因公证人的过错而使其蒙受损失,他 必须提供三方面的证据:

- 1- 公证人的过错;
- 2- 损失的存在;
- 3- 过错和损失之间存在因果关系。
- 1- 过错:

赔偿请求人应当证明公证人确实有过错,即公证人未正确履行一项或多项职业义务。

公证人故意犯错、蓄意造成损失的情况 很少见。所以,需要赔偿的案件多数是过失 犯错。

过错的严重程度并非关键,即使是小错,公证人也须承担负民事责任。

公证人被追究责任的过错主要是公证人 未尽效力义务或未尽咨询义务。

a- 效力义务

公证人起草的公证文书具有证明力和 执行力,因此,公证人必须遵守相关的要式 性规定,否则文书就很可能丧失公证性。同 时,公证人必须以最谨慎的态度来撰写文书 条款。

此外,法院判例还对公证人提出了一项一般性的效力要求,适用于所有公证人办理的文书。最高法院规定:"公证人作为文书的撰写人,应竭力确保文书的效力。"

文书的效力,是指能发生当事人所追求 的法律效果,当事人请求公证人办理的文书 应满足当事人提出的要求。

所以,一份不动产买卖文书,必须实现 产权在买方与卖方之间的有效转移。

依该效力义务,公证人必须履行相关的 手续、进行调查,特别是核实合同签署各方 的身份,保证各方有缔约能力,核查各方是 否确实如其所称,为权利所有人。

公证人还需确认作为合同标的的不动产 是否被占有人占有,土地可否用来建筑,或 是否存在地役等。(最高法院民一庭,2012 年4月5日,第11-15056号判决;2012 年5月16日,第11-18380号判决)

在交易之前,公证人还应当核查相关 行政法规对不动产上的限制情况,在交易之后,由公证人负责办理不动产的登记手续, 以便买方主张其所有权。

在最近一起公证人被追究责任的案件中(最高法院民一庭,2014年2月19日,第12-29970号判决),公证人为一块1000平方米的商业用地办理了租赁合同,但交易面积超过300平方米的必须获得行政许可,由于未经许可,该合同被终止。

另一起案件中,公证人同样被判向银行 承担责任:银行提供不动产融资贷款,要求 其设立在该不动产上的抵押权为第一顺位, 但未待清偿先前的担保物权人,公证人就将 贷款转给了买方(最高法院民一庭,2011 年3月3日,第09-16091号判决)。

b- 咨询义务

公证人应该根据当事人提供的指示和表达的愿望,起草并且制作满足客户需要的合适的法律文书。

最高法院认为,公证人作为文书的撰写 人,有责任告知当事人并全面详细地阐明文



书的内容和效果,特别是其所负责办理的文书的税务后果。

因此,公证人应该向当事人解释相关法律,告诉当事人某一操作有可能遇到的风险(例如,一处待售的不动产上设有抵押),并且提示他们该操作有可能引发的财务、税务和行政后果。即使文书由当事人自己起草,公证人也负有同样的义务。(最高法院民一庭,2013年2月6日,第12-12123号判决)

在必要的情况下,公证人应当劝阻当事 人办理公证文书,或者拒绝为欺诈或违法行 为提供公证服务。

公证人不得以当事人具有专业能力为由 免除自己的咨询义务,例如当事人是法律工 作者,或者不动产方面的专业人士,抑或有 律师帮助。

但在这种情况下,法官可以对责任做出 分摊。

还应说明的是,对当事人已经知道的事实,公证人并没有告知义务,例如已售不动产的占有人支付租金的周期(最高法院民一庭,2013年12月11日,第12-28432号判决)。

原则上由公证人证明其已履行告知义务。

2- 赔偿:

任何损失都应得到全部赔偿。

赔偿的金额与过错的轻重无关:一个小 错也可能导致巨额赔偿。

损失必须是确定的,即必须真实存在。 当损失可以量化为金额,即以该金额判决公证人赔偿。

举例,公证人错误地将资金转给一方,但后者随后无力归还,损失的金额即为误转资金的金额,又或者是因买卖差价而损失的金额。

但是最常见的损失,往往是因没有达到 预期目的、或者是没有成功规避不利后果而 造成的损失。当公证人在告知客户信息上失 误,导致客户没能做出明确选择,乃至放弃 原本意欲实施的法律行为时,即属于此类损 失。

在近期的一个案例中(最高法院民一庭,2014年2月5日,12-29476号判决),因为公证人的过错,涉案不动产所在地的乡镇机关行使了先买权,妨碍了当事人再次出售不动产,当事人丧失了期待通过再次出售不动产获取利益的机会,公证人被判对此做出赔偿。

依据不动产被出售的可能性来评估丧失的机会。

越可能被出售,赔偿额就越高,然而, 赔偿额不能高于如果实际被出售可获的利 润。

3- 因果关系

要求赔偿的损失必须是过错导致的后果。

例如,当公证人遗漏核实卖方产权的范围,导致买方没有取得不动产的完整产权。

或者,公证人还未完成不动产的抵押手续,就将贷款转给了借款人,但该不动产上实际先前登记有担保物权,且借款人没有清偿先前的担保权人。

因公证人过错蒙受损失而主张赔偿者, 须证明过错和损失之间存在因果联系。

公证人不仅可能要向其当事人承担责任,也有可能向因其失职而蒙受损失的第三人承担责任。如,文书没有被登记公示,不仅当事人、而且不动产的其他权利人都有可能因此受损。

如果过错由多方造成,责任可由多方分担。但是,除非当事人自己有过错,否则不得分别起诉不同的过错方。他可选择向公证人主张赔偿全部损失,公证人随后再向其他过错方追偿(例如卖方)。

过错各方的赔偿份额由法官裁量。

限制公证人责任的条款为无效条款。

以上即是法国公证人民事责任的各项条 件规定。

鉴于公证文书法律安全的重要性,和法律赋予公证人的公职地位,司法机关严格遵从规则确定公证人的责任。

公证行业的担保机制能使公证人有效应 对该责任义务。



La responsabilité du notaire en France

Dominique LORIFERNE Président de chambre à la Cour de cassation de France

En France, qu'arrive-t-il lorsqu'un notaire n'a pas correctement rempli son rôle? Quelle responsabilité encourt-il lorsqu'il n'a pas ou lorsqu'il a mal exécuté ses obligations?

A- En droit français, le notaire est sujet à une triple responsabilité:

1 -Comme tout individu, il est d'abord susceptible d'engager sa responsabilité pénale si, profitant de sa fonction, ou à l'occasion de sa fonction, il commet une infraction punie par la loi d'une peine d'emprisonnement ou d'amende.

Ce serait le cas, par exemple, s'il détournait pour son profit personnel, l'argent qui lui a été remis par un client pour financer l'achat d'un bien immobilier ou pour payer des frais d'enregistrement.

Ce type de responsabilité, dont le jugement relève des tribunaux répressifs, est heureusement exceptionnel! 2 -S'agissant d'une profession réglementée et contrôlée par des instances professionnelles, le notaire peut également être sanctionné sur le plan disciplinaire par les Conseils régionaux des notaires, en cas de non-respect des règles professionnelles ou déontologiques.

La responsabilité disciplinaire se traduit par une sanction qui a des conséquences sur l'exercice de la profession. Selon la gravité du manquement, les sanctions disciplinaires vont du simple rappel à l'ordre jusqu'à la destitution.

3 -Mais la responsabilité du notaire qui donne lieu à des procédures judiciaires est essentiellement la responsabilité civile. Il s'agit pour le notaire de réparer financièrement les conséquences dommageables pour autrui des actes accomplis dans l'exercice de sa

profession.

La loi française n'a pas prévu un régime spécial de responsabilité civile pour les notaires. C'est donc les principes généraux de la responsabilité civile qui s'appliquent.

Ces principes posés par les articles 1382 et suivants du code civil français, obligent celui qui cause un dommage à le réparer. Ainsi, toute personne qui estime avoir subi un préjudice par la faute d'un notaire peut lui réclamer réparation.

B- Quelles sont les conditions de la responsabilité civile des notaires?

La responsabilité du notaire, dans l'exercice de sa mission statutaire, obéit, en principe, aux règles de la responsabilité civile délictuelle; c'est à dire que la personne qui se plaint d'avoir subi un dommage par la faute d'un notaire doit faire la preuve de trois éléments:

1-une faute du notaire,

2-l'existence d'un dommage,

3-un lien de causalité entre la faute et le dommage.

1- La faute:

Le demandeur doit établir que le notaire a commis une faute, c'est à dire qu'il n'a pas correctement exécuté une, ou plusieurs, des obligations qui lui incombent professionnellement.

Il est rare que le notaire se rende coupable d'une faute intentionnelle qui suppose que l'auteur de la faute ait eu la volonté de causer le dommage. C'est

donc une faute non-intentionnelle qu'il s'agit de réparer.

Peu importe la gravité de la faute, une faute légère suffit à engager la responsabilité civile du notaire.

Les fautes reprochées consistent essentiellement en un manquement au devoir d'efficacité ou au devoir de conseil.

a - Le devoir d'efficacité:

Parce qu'ils sont chargés d'établir des actes authentiques ayant force probante et force exécutoire, les notaires sont tenus d'observer certaines règles de forme sans lesquelles l'acte risque d'être dépourvu de caractère authentique. Ils doivent également rédiger les clauses des actes avec le plus grand soin.

En outre, la jurisprudence formule à l'égard des notaires une exigence générale d'efficacité qui s'applique à tous les actes pour lesquels ils interviennent. Selon la cour de cassation, "le notaire, en tant que rédacteur de l'acte est tenu de prendre toutes dispositions utiles pour en assurer l'efficacité"

L'efficacité d'un acte c'est sa capacité à produire les effets recherchés par les parties signataires. L'acte pour lequel le notaire est sollicité doit répondre aux besoins exprimés par le client.

Ainsi un acte de vente immobilière doit opérer effectivement le transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur.

Ce devoir d'efficacité oblige le notaire à effectuer des démarches des formalités et des investigations.

Il doit notamment contrôler l'identité des contractants, s'assurer qu'ils ont la qualité nécessaire pour contracter et vérifier qu'ils ont effectivement titulaires des droits dont ils prétendent disposer.

Il lui incombe de vérifier si l'immeuble qui fait l'objet du contrat est, ou non, libre d'occupants, si le terrain est constructible ou a fait l'objet de servitudes, etc.... (Cass. Civ.1, 5 avril 2012 n° 11-15056 et 16 mai 2012 n° 11-18380)

Il doit également vérifier, avant la vente, la situation administrative de l'immeuble et procéder, après la vente, aux formalités d'enregistrement qui permettront à l'acquéreur de se prévaloir de son droit de propriété. Ainsi, dans une affaire très récente (Cass. Civ. 1, 19 février 2014, n° 12-29970) la responsabilité d'un notaire a été retenue pour avoir établi un bail commercial portant sur une surface de vente de 1000 M2, alors qu'une autorisation administrative était nécessaire pour une activité de vente sur une surface de plus de 300 m2, et qu'en l'absence d'une telle autorisation, le bail avait été résilié.

De même, un notaire a été jugé responsable vis à vis d'une banque qui souhaitait disposer d'une hypothèque de premier rang sur un immeuble acheté à l'aide de fonds prêtés par cette banque, parce qu'il avait remis les fonds à l'acquéreur sans désintéresser les créanciers déjà inscrits (Cass. Civ.1, 3 mars 2011, n° 09-16091).

b - Le devoir de conseil:

Le notaire doit proposer et établir les actes juridiques propres à satisfaire les besoins de son client, en fonction des indications que celui-ci lui fournit et des souhaits qu'il formule.

Selon la cour de cassation, le notaire, rédacteur d'actes, est tenu d'informer et d'éclairer les parties, de manière complète et circonstanciée, sur la portée et les effets, notamment quant aux incidences fiscales, de l'acte auquel il prête son concours.

Le notaire doit ainsi expliquer aux parties le contenu de la loi applicable, les informer des risques d'une opération envisagée (par exemple lorsqu'il existe une hypothèque sur un bien immobilier mis en vente), les mettre en garde sur les incidences financières, fiscales, administratives qui découlent de l'opération. Il en va ainsi même si l'acte a été préparé par les parties (Cass. Civ. 1, 6 février 2013, n°12-12123)

Le cas échéant, il doit déconseiller l'acte ou refuser son concours à une fraude ou une opération illicite. Le notaire ne peut s'exonérer de son devoir de conseil en invoquant les compétences spécifiques de son client, par exemple le fait qu'il s'agit d'un juriste ou d'un professionnel de l'immobilier, ou qu'il bénéficie de l'assistance d'un avocat.

Dans un tel cas, il pourra cependant être procédé par le juge à un partage de responsabilité.

Il faut préciser que le notaire n'est pas tenu d'informer



les parties de certains éléments de fait qu'elles connaissent déjà, par exemple la périodicité du loyer payé par l'occupant des lieux vendus (Cass. Civ.1, 11 décembre 2013, n° 12-28432).

En principe, c'est au notaire de rapporter la preuve qu'il a exécuté son obligation d'information.

2 - Le dommage:

Tout préjudice doit être intégralement réparé.

Le montant de la réparation est indépendant de la gravité de la faute: Une faute légère peut provoquer un grave dommage qui sera indemnisé.

Le préjudice doit être certain, c'est à dire exister réellement. Lorsque le montant du dommage peut être chiffré, le notaire sera condamné à indemniser pour son exact montant.

A titre d'exemples, le préjudice équivaut au montant des fonds versés à tort à une partie qui se trouve ensuite dans l'incapacité de restituer, ou à la perte résultant de la différence entre la valeur d'achat et la valeur de revente.

Mais souvent, le préjudice consiste dans la perte de chance de parvenir au but recherché ou d'éviter les incidences défavorables de l'acte. Il en est ainsi lorsque le défaut d'information par le notaire a privé le client de la possibilité de faire un choix éclairé, éventuellement de renoncer à l'acte envisagé.

Dans une affaire récente (Cass. Civ. 1, 5 février 2014n ° 12-29476) a été indemnisée la perte de chance de recueillir les bénéfices envisagés lors de la revente d'un bien immobilier, en raison de l'erreur commise par le notaire qui avait entraîné l'exercice d'un droit de préemption par la commune du lieu de situation de l'immeuble, ce qui avait empêché la vente.

La perte de chance est évaluée en fonction de l'aléa qui pesait sur l'opération.

Plus celle-ci avait des chances de se réaliser et plus l'indemnité sera importante, sans toutefois pouvoir être égale à l'avantage qu'aurait procuré cette opération si elle s'était réalisée.

3- Le lien de causalité:

Le dommage dont la réparation est demandée doit être la conséquence de la faute.

Ainsi, lorsque le notaire ayant omis de vérifier l'étendue la propriété du vendeur, l'acheteur n'obtient pas l'entière propriété du bien immobilier.

Ou, lorsque le notaire ayant remis les fonds prêtés à l'emprunteur, sans attendre l'état hypothécaire de l'immeuble donné en garantie, il apparaît que l'immeuble est grevé d'inscriptions antérieures et que l'emprunteur ne peut rembourser.

Il incombe à celui qui demande réparation d'un préjudice causé par la faute d'un notaire de justifier d'un lien de causalité entre la faute et le préjudice.

La responsabilité du notaire peut être engagée non seulement à l'égard de ses clients mais aussi à l'égard des tiers s'ils subissent un préjudice du fait du manquement du notaire à ses obligations. Le défaut de publication d'un acte peut en effet préjudicier aux parties à l'acte mais aussi à ceux qui auraient des droits sur l'immeuble.

S'il y a concours de faute, il peut y avoir partage de responsabilité.

Mais, sauf le cas où le client a lui-même commis une faute, il ne peut être tenu de diviser ses poursuites contre les différents fautifs. Il peut choisir de réclamer la totalité de son préjudice au notaire, celui-ci pouvant alors se retourner contre les autres fautifs (le vendeur par exemple).

Le juge apprécie dans quelle proportion chaque auteur d'une faute peut être tenu à indemnisation.

Les clauses limitant la responsabilité du notaire sont nulles.

Telles sont les conditions de la responsabilité civile des notaires en France.

Compte tenu des impératifs de sécurité des actes et du statut public que la loi confère aux notaires, les tribunaux apprécient sévèrement cette responsabilité. Les garanties offertes par la profession notariale permettent de faire face efficacement à cette responsabilité.

工作和家庭,合同的地位1

第110届公证人年会主席 赛科兰市公证人

这是第110届法国公证人大会的主题。 为什么选这个主题呢?

工作和家庭是我们每个人关注的中心, 也是我们人生中最大的挑战。

从幼年到离世,从上学到就业再到退休,每个人从他生命的开始到结束,都试图达到个人、家庭生活和事业之间的平衡。

我们这个社会充满变化,因此必须将 工作、家庭生活、以及合同——也就是公证 人——的首要功能结合起来。

在人生的每一个阶段,都会产生新的问题:

如何投入一项事业或家庭计划?

如何扩展业务,同时又不影响家庭?

如何让配偶和孩子也参与到企业中来?

当业务超越国界之后,如何更好地对其 进行组织?

所有这些问题,都应该由专业人士提供 合适的答案,并且做出预案。

我的思考灵感来自于两个重要的观点和一个结论:家庭在社会学和法律意义上的变化,有关职业活动和家庭的法律文件数量猛增,由此造成的结果是:必须找到符合每个人需要的合同解决方案。

社会变化

传统上,工作和家庭是完全分开的。在任何情况下,前者都不应影响后者。今天,将工作和家庭对立起来,哪怕只是在两者之间划一道裂痕,都是不可想象的——尽管它们之间永远存在有一个"秘密花园"。事实上,工作和家庭是两个相辅相成、互为补充的世界。工作以及由此造成的经济后果和财产后果影响到家庭,由此抹去了两者之间的

¹本文是第110届法国公证人年会课题组报告文集的序言。



界线。这两个世界交错纠结在一起,试图达到平衡。它们相互保证对方兴旺发达,但同时各自又承担着保护和展示的作用。两者之间的互动,可以有助于家庭和谐和职业投入,但如果缺乏远见、思考或者组织的话,也有可能导致两者之一、有时甚至是全部,都走向没落和崩溃。

立法的历史

整个 19 世纪,夫妻生活的历史,概括起来就是在一个充满剧烈变革的工业社会里,在保护妇女利益和提高家庭信誉之间寻找平衡。夫妻双方的平等,只是在 1965年7月13日有关财产制度的法律被颁布之后,才得以实现。1985年12月23日的法律,结束了丈夫管理夫妻双方共同财产的专有权,从而最终巩固了夫妻的平等地位。夫妻之间的团结互助是通过家庭的日常琐事体现出来的,而对家庭和住房的保护也可以得到保证。

从那时候起,世界发生了多少变化!

家庭和职业环境都发生了深刻的变化, 无论是从组成部分上还是组织结构上:结 婚、离婚、共同生活、亲嗣关系、无能力、 委托庇护……有那么多改革、那么多新生事 物,同时也产生了那么多疑问。面对家庭成 员对独立、自由、以及在所有方面平等的追 求,家庭同样要维持它的团结统一。"合格 的家长管理"概念已经消失,让位于"合理 的管理"概念。

职业结构也在不断变化,企业的各种身份相互继承、相互更替、或者相互重叠:个

体经营户、简单股份公司、有限责任个体公司、免除扣押声明、杜特勒伊协议......

旨在组织和保护工作和家庭安全的法律文件层出不穷,这给予了每个人很多的解决方案,但也迫使他们必须面对选择。立法者不可能什么都事先想到,也不可能管理一切,他也必须在如此大量的立法面前找到自己的道路。与此同时,通讯工具、信息技术经历了一场名副其实的革命。所有这一切都把千篇一律的解决办法、标准格式的合同文书提供、甚至强加给我们,我们只要接受,不必关心这些办法是否符合个人的愿望和需求。

最后,出于职业需要而进行的人员空间 流动,使越来越多的家庭被安置在国外。

于是就产生了这样一个结论:个性化的组织必不可少。

工作和家庭,合同的地位,会议的背景板已经绘制好了:我认为有必要建议法国的公证人们思考一下这个主题,它孕育着他们的日常生活,也孕育着他们客户的日常生活。公证人们有责任回答这样一个问题:如何通过合同,保证职业计划和家庭之间完美的平衡?

问题的答案将由大会的团队和一位总报告人提供给大家,这个团队才华横溢、慷慨大方、杰出能干,而总报告人则不知疲倦、精力充沛。在这里,我要向第 110 届公证人大会的所有成员致敬,同时也对他们的积极参与和无私奉献表示我最诚挚、最热烈的感谢。

我希望和祝愿法国的公证人们在这次大 会上找到答案和方法,来回答他们客户的众 多问题;同时也找到有关未来的建议,以促 进职业活动和家庭团结。

工作和家庭,这就是我们的合同!





Vie professionnelle, famille, place au contrat¹

Bertrand RYSSEN, Président du 110e Congrès des notaires Notaire à Seclin

Tel est le thème du 110e congrès des notaires de France, mais pourquoi un tel choix ?

La vie professionnelle et la famille sont au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous et constituent le défi de toute une vie.

Du plus jeune âge, jusqu'au décès, de la formation initiale à l'exercice d'une profession, puis à la retraite, la vie de chaque individu est rythmée par le juste équilibre à réaliser entre la vie personnelle et familiale et l'activité professionnelle, de leur création jusqu'à leur cessation.

Dans notre société en pleine mutation, une réflexion sur l'association de la vie professionnelle et la de la famille, mais aussi du rôle primordial du contrat et donc du notaire, s'imposait.

A chaque étape de la vie, de nouvelles questions se posent :

Comment s'engager dans un projet professionnel et familial ?

Comment favoriser l'expansion professionnelle sans nuire à la famille ?

Comment associer son conjoint, ses enfants au projet d'entreprise ?

Comment s'organiser lorsque l'activité s'exerce au delà des frontières ?

Il convient au professionnel d'apporter les réponses appropriées et d'anticiper.

Deux considérations essentielles et une conclusion ont inspiré ma réflexion : l'évolution sociologique et juridique de la famille, l'inflation de textes relatifs tant à l'exercice professionnel que la famille, avec, pour corolaire, la nécessité d'une solution contractuelle adaptée à chacun.

L'évolution sociologique

Traditionnellement, la vie professionnelle était dissociée de la famille. La première ne devait en aucun cas empiéter sur la seconde. Aujourd'hui, il n'est pas concevable d'opposer la vie professionnelle et la famille, ni d'opérer une scission même s'il existe toujours un « jardin secret » entre les deux. Il s'agit en réalité de deux mondes complémentaires et interdépendants. Le travail, ses incidences financières et patrimoniales débordent sur la famille et les frontières s'estompent. Les deux mondes s'entrelacent, s'articulent, tentent de s'équilibrer. Ils assurent mutuellement l'épanouissement l'un de l'autre, mais jouent chacun, autant un rôle de protection que d'exposition. Les interactions entre les deux favorisent l'harmonie familiale et l'investissement professionnel, mais aussi le déclin et la chute de l'un ou de l'autre, parfois même des deux, faute d'anticipation, de réflexion ou d'organisation.

L'histoire législative

Tout au long du 19e siècle, l'histoire de la vie du

¹ Préface du rapport de l'équipe du 110e Congrès

couple est cadencée par la recherche d'un équilibre entre la protection des intérêts de la femme et l'affermissement du crédit du ménage dans un monde industriel en pleine révolution. L'égalité entre les époux n'est réalisée qu'avec la loi du 13 juillet 1965 sur les régimes matrimoniaux. Elle est définitivement consacrée avec la loi du 23 décembre 1985 qui met fin au pouvoir unique de gestion de la communauté du mari au profit des époux. La solidarité du couple est affirmée dans les affaires courantes du ménage, la protection de la famille et de son logement est assurée.

Que d'évolution depuis!

La famille comme le monde professionnel ont profondément changé dans leur composition comme dans leur organisation : mariage, divorce, pacs, filiation, incapacités, mandats de protection... autant de réformes, de nouveautés, mais autant d'interrogations. La famille doit aussi assurer son unité face à une recherche d'indépendance, un besoin d'autonomie de ses membres mais aussi d'égalité dans tous les domaines. La notion de « gestion en bon père de famille », disparaît au profit de celle de « gestion raisonnable ».

L'organisation professionnelle évolue sans cesse et les statuts se succèdent, se substituent les uns aux autres, se superposent : auto-entrepreneur, SAS, EURL, déclaration d'insaisissabilité, EIRL, pacte Dutreil...

La prolifération de textes destinés à l'organisation et la sécurisation de la vie professionnelle et de la famille offre à chaque individu de nombreuses solutions mais le confronte aussi à des choix. Le législateur ne peut tout prévoir, tout gérer et il convient aussi de trouver sa voie dans ce foisonnement législatif. En parallèle, les moyens de communication, les techniques informatiques connaissent une véritable révolution. Ils conduisent à proposer, voire imposer des solutions stéréotypées, des actes standard dans lesquels il

convient de se fondre sans rechercher si la solution correspond aux aspirations et aux besoins individuels. Enfin, la mobilité géographique professionnelle conduit les familles à s'établir au delà du territoire national.

Un constat s'impose, une organisation personnalisée est indispensable.

Vie professionnelle et famille, place au contrat, la toile de fond est tissée : il me semblait légitime de proposer aux notaires de France une réflexion sur ce thème qui nourrit leur quotidien et celui de leurs clients. Il appartient au notaire de répondre à une question : comment assurer, par le contrat, une parfaite alchimie entre le projet professionnel et la famille ?

La réponse vous est présentée par une équipe de congrès talentueuse, généreuse, formidable, un rapporteur général infatigable, qui a rassemblé et transcendé les énergies. Je tiens à rendre hommage à tous les membres du 110e congrès et leur adresser mes plus sincères et chaleureux remerciements pour leur engagement sans faille et leur dévouement.

Je souhaite et forme le vœu que les notaires de France trouvent dans cet ouvrage les réponses, les solutions aux nombreuses questions de leurs clients, mais aussi, des propositions d'avenir qui favoriseront l'activité professionnelle et l'unité de la famille.

Vie professionnelle et famille, c'est notre contrat!

Notes:

- Thémis-Gérard Cornu : Les régimes matrimoniaux-PUF. 1re édition 1974.
- Jean Hauser-Danièle Huet Weiller, Traité de droit civil, Fondation et Vie de la Famille, 2e édition LGDJ.
- « Les effets du travail sur la vie privée » Enquête Technologia / UMC Mars 2012.



意大利与法国公证制度的思考

2014年6月11日至6月18日,上海司法局副局长王协率领公证代表团一行6人赴意大利、法国进行了为期8天的访问。意大利考察期间,代表团拜访了意大利公证人协会理事会,并签署了《关于上海市公证协会与意大利公证人协会加强公证法律领域合作机制的备忘录》。代表团还拜会了设在罗马的国际公证联盟秘书处。在法国期间,代表团参加了在马赛举行的第110届法国公证人年会,以及上海中法公证法律交流结理、以及上海中法公证法律交流结理、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结党、以及上海中法公证法律交流结员,对借鉴意大利和法国同行的先进经验、积极参与国际公证事务也有诸多思考。

一、对意大利公证行业的考察

代表团在对意大利公证行业的考察中,深入了解了意大利公证制度的历史、机构设置与组织形式、意大利公证人的性质与任职条件、公证业务范围等问题,并就公证档案管理、公司、继承等问题展开了深入探讨。

二、拜会国际公证联盟秘书处

在罗马期间,代表团拜访了国际公证联 Elena

Bevilacqua)女士热情接待,并介绍了联盟及秘书处的概况,还强调了中国公证在世界公证行业中的重要性,以及中国在国际公证

联盟中的特殊地位。参与国际公证联盟的各项活动,提升中国在联盟中的影响力具有深远意义。从自身发展来看,它会加快中国公证立法进程,推动公证体制的革新,强化公证员队伍的职业化发展;从国际合作看,能够更好的与世界各国进行合作交流,促进我国的公证实践,同时,它也为宣传中国法制建设进程争取到了一个有利机会。

三、对法国公证行业的考察

(一)法国公证人年会

第 110 届法国公证人大会于 6 月 15 日至 18 日在马赛举行。主题为"工作和家庭——合同的地位",主题下再设四个分题,由四个课题组分别阐释各自的内容,形成书面的立法建议,并递交给相关政府部门。在四天年会期间,汇集了超过 4000 名与会者; 法国司法部长、马赛市长、政界和经济界人士、各行业机构代表等出席了开幕式。

(二)中法中心 2014 年度董事会

6月17日,上海中法公证法律交流培训中心2014年度董事会在马赛举行。会议主要总结了从上一年度董事会至今中心开展的主要工作,并确定了下一阶段的工作计划。此外,中心副董事长、上海司法局副局长王协对中心提出了两点改进意见:一是应当进一步发挥中心网站的作用,二是应制定

面向上海公证从业人员的培训项目。法方对 此表示赞成。具体方案将在会后制定。

四、思考与启发

(一)充分发挥公证在公司事务中的作 用

发挥公证在公司事务中的重要作用,可以说是意大利公证的特征之一。公司运行中的合同、民事、行政等错综复杂的关系都离不开法律的规范,因此,意大利从法律上规定了一系列的法定公证事项,以确保公司合法运行。

目前,我国公证业对公司类公证事务的介入并不充分,原因如下,一方面《公司法》及相关法律法规中,并未有法定公证事项。另一方面,我们公证人缺乏对公司业务的精研细读,成为了掣肘公证人介入公司事务的主要原因之一。

近年来,我国公证界也开始积极拓展公司市场。而意大利在这方面的经验给了我们有益的启发,可以从最基本的公司程序类事件入手,如股东大会、债权人会议、清算流程 因为在这些事件中,尤为亟需一个客观、公正的第三方,对流程进行把控和记录。

(二)改进公证档案管理

公证档案是公证机关活动的真实记录, 是国家档案的重要组成部分,具有重要价值。据上海市公证协会的不完全统计,目前 全市公证行业的档案存量为近 500 万件, 每年增量为 43 万件。 根据《公证档案管理办法》的规定,短期保管的公证档案应保管在公证处,而永久和长期保管的公证档案在公证处保管十年或二十年后应移交同级地方档案馆。但由于实际情况下,各个公证处的硬件水平不同,档案接收能力也不同,导致全市各家公证处的档案保管方式不同,有的移交区县档案馆,有的由区县司法局保管,还有的外包给专业公司。

公证业务档案与人民群众联系紧密,没有方便快捷的查阅平台难以实现资源整合和共享。因此建议市局档案馆建设尽快启动,将各公证处档案统一保管,同时建立完整的数据库,使业内人士及相关当事人可在上海公证网、司法行政网、甚至上海档案信息网等查询得到。

(三)构建多种宣传渠道

法国公证行业实施着非常积极的宣传措施,包括媒体推广、组织大型活动等,例如全法公证人年会、公证开放日、媒体宣传片等。

公证人是为普通民众提供法律服务,而现代社会,法律不断更新,同时又是如此抽象,对普通人而言难以全面理解。故而公证必须加大宣传,向公众有效地传递公证法律信息。积极的宣传也有助于巩固公证不偏不倚为民服务的形象。因为现实中不免有其他领域的专业人士不了解公证文书的好处,片面分析,扭曲公证形象。因此,我们除了继续提高公证法律服务的水平外,还应采用多种渠道加大宣传力度,给予社会一个正确



的、全新的公证形象。

对于宣传渠道,一是可以借鉴法国公证人年会的做法,由上海市公证协会每年组织一次高水平的研讨会,选定的研讨主题既是公证界的关注热点,同时亦贴合民生。除了本行业的公证人员参加,还可邀请法律学者、法院法官、相关行政管理部门负责人、甚至外国专家参加,将其打造成展现行业智慧的全方位、多功能平台。二是权威数据自制度的发布。法国公证人每季度发布的房地产信息就是最具权威的数字,准确反映全国房地产的价格和交易情况。另外,法国公证行业建立的遗嘱数据库,大大方便了继承人或公证人查询被继承人是否留有遗嘱,然后办理继

承。通过向公众宣传发布这些信息,有利于公众更好地了解公证的服务作用。

五、总结

公证行业自身有着悠久的历史积淀和现时的发展。短短八天的行程,只容得代表团一行管中窥豹,略有所得,但我们却能从中获得很多启示。一方面,对上海中法公证法律交流培训中心搭建的合作平台,我们应当继续做大做深,积极拓展新领域,探索新的互益合作模式。另一方面,在与意大利公证签署的合作备忘录框架内,上海公证行业应积极开拓与意大利同行全方位、深层次的交流。

Réflexions sur le système notarial italien et français

Du 11 au 18 juin 2014, une délégation de 6 personnes, dirigée par Monsieur WANG Xie, Directeur adjoint du Bureau de la Justice de Shanghai, a visité l'Italie et la France pendant huit jours. En Italie, la délégation a visité le Conseil National du Notariat italien et signé un « Mémorandum entre l'Association du Notariat de Shanghai et le Conseil National du Notariat italien pour renforcer la coopération dans le domaine notarial et juridique ». La délégation a également visité le Secrétariat administratif de l' UINL à Rome. En France, la délégation a participé au 110ème Congrès des notaires de France à Marseille et au Conseil d'Administration 2014 du Centre sinofrançais de Formation et d'Échanges notariaux et juridiques à Shanghai. Cette série d'activités professionnelles nous a fait connaître la situation du développement et les caractéristiques du système notarial italien et français de manière complète, et nous a amené à de nombreuses réflexions afin de tirer profit de l'expérience des confrères italiens et français et de participer activement aux affaires notariales internationales

I – Etudes sur le système notarial italien

Au cours de son voyage d'études sur le système notarial italien, la délégation a pénétré profondément dans l'histoire, les instances et la forme d'organisation du système notarial italien, le statut des notaires italiens, l'accès à la profession, leurs champs d'activités, etc. Nous avons approfondi aussi des questions concernant l'archivage des actes authentiques, les affaires liées aux sociétés, les successions, etc.

II - Visite au Secrétariat administratif de l'UINL

A Rome, la délégation a visité le Secrétariat administratif de l'UINL. Madame Elena Bevilacqua, responsable du Secrétariat, nous a accueillis chaleureusement et nous a présenté la situation générale de l'UINL et du Secrétariat. Elle a aussi souligné l'importance du notariat chinois dans le système notarial mondial et le statut spécial de la

Chine dans l'UINL. Participer aux activités de l'UINL et augmenter l'influence de la Chine dans l'UINL ont une grande importance. Sous l'aspect du développement intérieur, cela peut accélérer la marche du cadre juridique du système notarial chinois, promouvoir l'innovation dans le système, et renforcer le développement professionnel des notaires chinois. Sous l'aspect de la coopération internationale, cela peut renforcer les échanges avec différents pays et promouvoir la pratique du notariat chinois. De plus, cela nous donne une bonne opportunité pour diffuser les fruits de la construction du système juridique de la Chine.

III - Etudes sur le système notarial français

A. Congrès des notaires de France

Le 110ème Congrès des notaires de France s'est tenu à Marseille du 15 au 18 juin. Sous le thème principal « vie professionnelle et famille – place au contrat » traité par quatre commissions, dont les contenu et les propositions législatives sous forme écrite ont été présentées respectivement par quatre groupes de notaires. Ces propositions seront déposées auprès des autorités concernées. Durant ces quatre jours, plus de 4000 participants se sont rassemblés pour le Congrès avec la présence lors de l'inauguration du ministre de la Justice, du maire de Marseille, des personnalités des milieux politiques et économiques, des représentants de différents secteurs, etc.

B. Conseil d'Administration 2014 du Centre

Le Conseil d'Administration 2014 du Centre sinofrançais de Formation et d'Échanges notariaux et juridiques à Shanghai s'est tenu le 17 juin à Marseille. Lors de ce conseil d'administration, ont été résumées les activités principales du Centre menées depuis le conseil d'administration précédent jusqu'à présent et élaboré le plan d'activités de la prochaine période. De plus, Monsieur WANG Xie, vice-président du Centre, directeur adjoint du Bureau de la Justice de Shanghai, a émis deux suggestions : premièrement,



une utilisation optimale du site Internet du Centre ; deuxièmement, la création de projets de formation visant des professionnels notariaux de Shanghai. La partie française est favorable à ces suggestions et un programme concret sera mis au point.

IV - Réflexions et méthodologie

A. Mettre le notariat en valeur dans les affaires liées au droit des sociétés

Mettre le notariat pleinement en valeur dans les affaires de sociétés, c'est une des caractéristiques du système notarial italien. Les relations compliquées dans la vie des sociétés à savoir les relations contractuelles, les relations civiles, les relations administratives, etc., relèvent toutes du droit. Le droit italien impose l'intervention du notariat dans certains domaines afin de garantir que les sociétés fonctionnent selon le droit.

Actuellement, le système notarial chinois n'intervient pas beaucoup dans les affaires des sociétés pour les raisons suivantes : d'un côté, la « Loi sur les sociétés » et les règlements concernés n'imposent pas l'intervention du notariat ; de l'autre côté, les notaires chinois ne s'attachent pas à creuser dans cette direction, ce qui les menotte pour de telles interventions.

Au cours de ces dernières années, le notariat chinois a commencé à développer le marché du service juridique pour les sociétés, et le notariat italien est une bonne source d'inspiration dans ce domaine. Nous pouvons commencer par des procédures fondamentales, par exemple, les assemblées d'actionnaires, les assemblées des créanciers, les liquidations, car il est nécessaire qu'un tiers objectif et juste puisse contrôler et enregistrer ces affaires.

B. Perfectionner l'archivage notarial

Les archives notariales sont un enregistrement réel des activités du notariat et une des parties importantes des archives de l'Etat. Elles ont donc une valeur importante. Selon une statistique incomplète réalisée par l'Association du Notariat de Shanghai, le nombre de pièces des archives notariales a atteint presque 5 millions, soit une augmentation annuelle de 430 000.

Conformément à la « Réglementation sur les archives notariales », s'il s'agit de l'archivage à court terme, les archives notariales seront conservées dans les offices notariaux et s'il s'agit de l'archivage à long terme ou pour l'éternité, elles seront transférées aux archives locales après 10 ans ou 20 ans de conservation dans les offices notariaux. Mais de fait, la situation des offices notariaux et leurs capacités de conservation sont souvent différentes, donc ils sont amenés à choisir les moyens différents pour archiver les documents notariaux : certains les transfèrent aux archives d'arrondissement, certains les conservent dans le Bureau de la Justice de l'arrondissement, et d' autres les confient à des entreprises spécialisées.

Les archives notariales sont étroitement liées au peuple. S'il n'existe pas de plate-forme de consultation pratique, nous ne pouvons pas réaliser l'intégration et le partage des ressources. Nous proposons donc de construire un immeuble pour les Archives de notre administration le plus rapidement possible afin de conserver uniformément les documents notariaux de tous les offices notariaux, et de créer en même temps une banque de donnés pour que les professionnels et les parties concernées puissent les consulter sur le site Internet du Notariat de Shanghai, le site Internet du Bureau de la Justice, voire même sur le site Internet des Informations des archives de Shanghai.

C. Créer diverses méthodes de communication

Le notariat français fait de la communication très activement, y compris à travers les média, l' organisation de grands évènements, par exemple, le Congrès des notaires de France, les portes ouvertes du notariat, des spots d'information, etc.

C'est pour les citoyens ordinaires que les notaires offrent des services juridiques. Or, le droit dans la société moderne se renouvèle sans cesse et il est souvent trop abstrait pour être compris parfaitement par le grand public. Ainsi, le notariat doit renforcer la communication et diffuser efficacement des informations notariales et juridiques auprès du public. De plus, la communication active contribue au renforcement de l'image de juste et d'impartialité du notariat au service des citoyens, car il existe en effet des professionnels dans ces domaines qui ne reconnaissent pas les avantages des actes notariés et qui distordent l'image du notariat. Donc, nous devons

non seulement perfectionner la qualité des services notariaux et juridiques, mais aussi adopter diverses voies pour renforcer la communication, afin d'offrir au public une image du notariat juste et renouvelée.

Quant aux moyens de communication, premièrement, nous pouvons prendre le Congrès des notaires de France pour référence. L'Association du Notariat de Shanghai peut organiser chaque année un colloque de haut niveau, dont le thème d'actualité touchant à la vie du peuple qui attire autant l'attention du notariat que celle des citoyens. A part nos confrères notariaux, des experts juridiques, des magistrats, des responsables des services administratifs concernés et voire même des experts étrangers pourraient participer au colloque, cela ferait du colloque une plate-forme tous azimuts et multifonctionnelle où s'affirmerait les compétences du notariat. Deuxièmement, la communication de données faisant autorité : les informations immobilières que le notariat français diffuse chaque trimestre sont des données faisant autorité, qui reflètent exactement le prix et la situation des transactions immobilières nationales. De plus, le notariat français a créé un Fichier Central Des Dernières Volontés, ce qui a beaucoup facilité la recherche pour les héritiers ainsi que le travail des notaires pour vérifier l'existence d'un testament et remplir les formalités de succession. La diffusion et la communication de ces informations aident le public à mieux connaître le rôle des services du notariat.

V - Conclusion

Le système notarial a une longue histoire et il se développe incessamment dans la société moderne. Au cours de ces huit jours de déplacement, la délégation n'a pu tout connaître du système notarial italien ou français, mais cela nous a conduits à beaucoup de réflexions. D'un côté, nous devons poursuivre l'élargissement et l'approfondissement de la plate-forme de coopération que le Centre sinofrançais de Formation et d'Échanges notariaux et juridiques à Shanghai a créé, étendre activement les champs d'activités et explorer de nouveaux modèles coopératifs d'intérêt mutuel. De l'autre côté, dans le cadre du Mémorandum coopératif signé entre l' Association du Notariat de Shanghai et le Conseil National du Notariat italien, nous devons renforcer activement les échanges dans toutes les directions et en profondeur avec les confrères italiens.



短讯

(一)2014年4月1日,由蒙古公证员

(CHOIJAMTS BATBILEG)率领的蒙古公证 人代表团一行 23 人访问了上海中法公证法律 交流培训中心。代表团参观了中心,了解了中 心的职能性质和日常工作内容;拜访了上海市 徐汇公证处并与公证员座谈,双方就公证行业 交流交往进行了探讨,为日后深化同行间的合 作奠定了基础。代表团最后还参观了房地产交 易中心以了解其运作。

(二)2014年4月14日至25日,中法中心接待了由法国各大学遴选而出的10名优秀公证法律专业硕士生进行为期两周的交流实习。实习期间,中心安排法国实习生前往公证处见习,实地感受公证员办理公证业务的过程;参观闵行区房地产交易中心,切实了解中国不动产交易的流程和具体操作;旁听第一中级法院经济纠纷案件的审理,认识法院庭审过程;前

往华东政法大学聆听关于婚姻家庭法讲座,学习中国大陆地区婚姻财产和继承制度。在中心的组织下,实习生还与上海政法大学中法班学生进行了面对面交流,就双方的学业和专业各方面问题热烈交谈。

(三)2014年4月17日-23日,巴黎第二大学 Sophie Gaudemet 教授来沪为第五期中法班学生进行了第二次授课,此次授课内容为法国债法。下一次授课将在9月份进行。

(四)2014年5月14日-16日,法国里昂
- Denis-Pierre
Simon)先生、法国欧盟法公证研究中心主任
Marjorie Dewisme
士来沪为第二期华政项目的学生授课。此次授课内容丰富,涉及到遗嘱、离婚、公证行业组织、税收等内容。

Brèves

() Le 1er avril 2014, une délégation de 23 notaires mongols dirigée par Madame CHOIJAMTS BATBILEG, conseiller pour la coopération internationale de l' Association des Notaires Mongols, a visité le Centre sino-français de Formation et d'Échanges notariaux et juridiques à Shanghai. Au cours de la visite et des échanges, la délégation s'est informée sur la nature, la fonction et le travail quotidien du Centre. La délégation a aussi visité l'Office notarial de Xuhui : les deux parties ont mené des discutions approfondies sur la profession notariale, inaugurant de nouvelles bases pour une collaboration intensive entre les confrères. En fin, la délégation s'est rendue à un Centre de transactions immobilières pour en comprendre le fonctionnement.

() Du 14 au 25 avril 2014, le Centre a reçu dix étudiants, en Mastère de droit notarial et sélectionnés pour leur excellence venus suivre un stage de deux semaines. Au cours de ce stage, le centre a organisé pour les stagiaires français des visites et un court séjour d'études dans des offices notariaux afin qu'ils puissent connaître la pratique notariale en Chine ; ils ont visité le Centre des transactions immobilières de l' arrondissement Minhang pour comprendre la procédure et les étapes détaillées des transactions immobilières en Chine ; ils ont assisté à une audience d'un procès sur un différend économique lié à une copropriété leur permettant de connaître le déroulement d'une procédure devant un tribunal intermédiaire ; ils ont aussi assisté à une conférence d'un professeur de l'

Université de droit et sciences politiques de Huadong pour y découvrir les régimes matrimoniaux et les successions en Chine continentale. Le Centre leur a également organisé une rencontre avec les étudiants chinois du programme de coopération de l'Institut de droit et sciences politiques de Shanghai. Ces derniers sont en cours d'études afin de poursuivre leur formation à Paris II après un examen organisé l'année prochaine. Les étudiants chinois et français ont communiqué avec beaucoup d'enthousiasme sur leurs études et leur spécialité.

() Du 17 au 23 avril 2014, Mme Sophie Gaudemet, professeur à l'Université Paris II, a assuré des enseignements pour les étudiants de la 5ème promotion de l'Institut de droit et sciences politique de Shanghai. Le sujet de son cour apportait sur le Droit des obligations.

La prochaine session de cours se déroulera en septembre prochain.

() Du 14 au 16 mai 2014, Me Denis-Pierre Simon, notaire à Lyon, et Mme Marjorie Dewisme, Directrice de l'ACENODE, ont assuré des enseignements pour les étudiants de l'Université de Huadong. Le sujet de leur intervention était très vaste : comprenant les testaments, les divorces, l'organisation professionnelle du notariat et la fiscalité.



Légendes et crédits photos

照片说明

封面:

Couverture

上海市司法局副局长、中法中心副董事长王协率团参加在马赛举行的 第110届法国公证人年会

Une délégation chinoise dirigée par M. WANG Xie, Directeur adjoint du Bureau de la Justice de Shanghai et vice-Président du Centre, a participé au 110e Congrès des notaires à Marseille. (MH)

蒙古公证代表团参观中心

Une délégation de notaires mongols au Centre (Centre)

法国

Les

封二:

Couverture II

王协副局长在意大利公证人协会签署《关于加强公证法律领域合作机制的备忘录》

M. WANG Xie a signé un « Mémorandum pour renforcer la coopération dans le domaine notarial et juridique » au Conseil National du Notariat italien.

(XQ)

德尼-皮埃尔•西蒙先生和玛约丽•德伟斯姆女士在华东政法大学
Me Denis-Pierre Simon et Mme Marjorie Dewisme à l'Université
de droit et sciences politiques de Huadong (YH)

封三:

Couverture III

索菲•高德梅教授来沪授课

La mission d'enseignement de Madame le Professeur Sophie Gaudemet (Centre)

法国实习生在:

- 东方公证处
- 闵行区房地产交易中心

Les stagiaires français :

- à l'Office notarial Dongfang
- au Centre des transactions immobilières de l'arrondissement Minhang (Centre)



中心《通讯》

COURRIER du CENTRE

2014 / 6 No.49

Comité de Rédaction编辑部XU Qing徐 青Marylise HEBRARD西 凤Elsa WU吴颖亮

Communication-Diffusion联系人Solène CHEN陈娟娟Julie WANG王靓靓

上海中法公证法律交流培训中心

地址:中国上海市衡山路692号 200030

电话:00 86 21 - 64 67 36 02 传真:00 86 21 - 64 67 27 19

Centre sino-français de Formation et d'Echanges notariaux et juridiques à Shanghai

Adresse: 692, Hengshan Lu, Shanghai,

Chine 200030

Téléphone : 00 86 21 - 64 67 36 02 Télécopie : 00 86 21 - 64 67 27 19

www.cnfr-notaire.org